



Édito	3
Observation Sociale Croisée par thématique	5
Faits marquants	6
① Démographie	8
② Emploi, chômage, revenu	13
③ Enseignement, scolarité	19
④ Personnes en situation de handicap	24
⑤ Personnes âgées	32
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	38
⑦ Adultes et familles en difficulté	43
⑧ Protection de l'enfance	45
⑨ Données sanitaires	47
Annexes	53
Formules de calcul	54
Index des sigles	62

Les connaissances démographiques, économiques et sociales des territoires éclairent nos décisions. Le développement et le suivi d'indicateurs constituent des éléments essentiels du processus d'amélioration des politiques publiques.

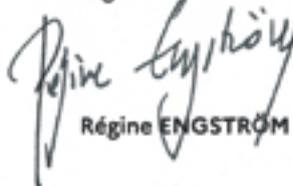
La construction d'un socle de connaissances fiables, objectives, partagées et suivies dans le temps est indispensable à l'adaptation des politiques publiques aux enjeux locaux, à la compréhension des citoyens de l'action publique et à l'évaluation de cette action.

En région Centre-Val de Loire, cette observation est réalisée par la plate-forme d'observation sociale, pilotée et animée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, en partenariat avec l'observatoire régional de la santé.

Elaboré chaque année depuis 2011, le recueil d'observation OSCARD* est la traduction concrète du travail de la plate-forme. Il met à disposition de tous des tableaux et cartes faciles à appréhender qui sont autant de clefs de lecture précieuses pour la compréhension des phénomènes qui traversent le corps social.

Je souhaite que cette publication très riche soit connue de tous et constitue un outil de référence pour les décideurs publics. Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire



Régine ENGSTRÖM

*Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

① Démographie

Augmentation moins forte de la population

Davantage de personnes âgées

Indice de vieillissement supérieur

Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■



② Emploi, chômage, revenu

Taux d'actifs plus élevé

Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire

Taux standardisé d'inactifs inférieur

Davantage d'ouvriers et d'employés. À l'inverse, moins de cadres

Taux de foyers fiscaux imposés inférieur

Densité de situations soumises aux commissions de surendettement inférieure

Taux de chômage inférieur

Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat. ABC) et jeunes (cat. A) ■

③ Enseignement, scolarité

Élèves de l'académie (collégiens, lycéens et élèves de classes préparatoires aux grandes écoles) davantage issus de familles défavorisées

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur

Taux d'accès des élèves de 2^{nde} au baccalauréat général et technologique légèrement inférieur et taux d'accès des élèves de 2^{nde} professionnelle au baccalauréat professionnel comparable

Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés et davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur ■



④ Personnes en situation de handicap

Taux d'équipement en établissements pour jeunes en situation de handicap supérieur

Taux d'équipement en places en établissements pour adultes en situation de handicap comparables

Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) inférieur et taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) comparable ■



5 Personnes âgées

Moins de personnes âgées vivant seules

Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur

Taux d'équipement en structure d'hébergement non Ehpad inférieur

Taux d'équipement en centres de jour comparable

Indice de grand vieillissement supérieur ■



6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

La crise sanitaire a généré une hausse des effectifs de bénéficiaires de prestations sociales (RSA, PPA, ASF, ASS, etc.)

Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = classe d'âge la plus impactée)

Taux d'allocataires du RSA socle comparable. Taux d'allocataires du RSA socle majoré supérieur

Moins de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité

Taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) comparable

Taux d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable

Densité de logements sociaux proche de l'Hexagone

Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement inférieur ■



7 Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement comparable

Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) proche des taux hexagonaux ■

8 Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) comparable ■



9 Données sanitaires

Surcroît de mortalité lié à la COVID-19 en Centre-Val de Loire inférieur à celui de la France.

La région n'apparaît pas parmi les régions les plus touchées (5^e région la plus épargnée)

Taux standardisés de mortalité générale et de mortalité prématurée supérieurs

Taux standardisés de mortalité par cancers et par maladies de l'appareil circulatoire supérieurs

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire inférieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD inférieur

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD cancers, affections psychiatriques de longue durée, maladie d'Alzheimer et autres démences, insuffisance respiratoire chronique grave inférieurs

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD diabète supérieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD tuberculose inférieur ■

Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2018, **2 572 853 habitants**, soit un accroissement de population entre 2013 et 2018 de 0,02 % par an en moyenne (0,36 % par an en moyenne en France métropolitaine). Au total, la population régionale a augmenté de 2 305 habitants entre 2013 et 2018. Les départements du Cher (-0,53 %), de l'Indre (-0,67 %) et du Loir-et-Cher (-0,11 %) enregistrent des baisses de leur population. Le taux d'accroissement du Loiret (0,40 %) est comparable à la variation inter-censitaire nationale.

La région **Centre-Val de Loire** compte **52 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**. Au total, en 2018 ce sont plus de **151 600 habitants** de la région qui vivent dans un quartier prioritaire, soit **5,9 %** de la population (**7,4 % en France hexagonale**). L'Indre compte 4,1 % de sa population vivant en QPV et le Loiret, 7,2 %.

Au recensement de population 2018, les **jeunes de moins de 20 ans** [📊] représentent **23,7 % de la population régionale (24,0 % en France hexagonale)**. 25,0 % des hommes de la région sont âgés de moins de 20 ans contre 22,5 % des femmes. Si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 0,4 % entre 2013 et 2018 en France hexagonale, il a en revanche baissé en Centre-Val de Loire de 1,1 %. Tous les départements sont concernés, à l'exception du Loiret (respectivement -5,4 % dans le Cher, -1,4 % en Eure-et-Loir, -6,3 % dans l'Indre, -0,2 % dans l'Indre-et-Loire, -2,6 % dans le Loir-et-Cher et +2,1 % dans le Loiret).

En comparaison au niveau national, la **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus** [📊] au recensement de population de 2018 (10,7 % contre 9,4 %). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 1,6 % entre les deux recensements (4,0 % au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 8,7 % de la population masculine régionale et 12,6 % de la population féminine. L'Indre a, pour sa part, la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (13,9 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,4 %).

En 2018, l'indice de vieillissement régional est supérieur de près de 10 points à celui relevé au **niveau national** (respectivement 93,9 contre 83,1). Entre 2013 et 2018, la progression de l'indice régional est comparable à celle du niveau national (respectivement +13,1 % et +13,0 %). En région, c'est dans l'Eure-et-Loir que l'indice a le plus fortement progressé (+16,1 %). Dans le Loiret, il a augmenté de 10,6 %. L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 79,8. Il varie de 66,4 dans le Loiret à 116,2 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 108,8 (90,9 dans le Loiret à 158,5 dans l'Indre).

En 2018, le Centre-Val de Loire compte 1 164 027 ménages composés de 36,6 % de ménages d'une personne, 61,9 % de ménages avec familles et 1,5 % d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+9,3 % de ménages isolés et +12,3 % de ménages avec familles monoparentales contre -0,3 % de ménages couples sans enfant et -4,0 % de ménages couples avec enfants).

Les familles monoparentales [📊] de la région, en 2018, sont au nombre de 81 237, ce qui représente 23,5 % des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national** (24,9 %). Le taux de familles monoparentales en région varie de 21,2 % dans l'Eure-et-Loir à 25,4 % dans le Cher. Entre les recensements de population de 2013 et 2018, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 9,1 % en région (8,4 % en France hexagonale)**. Le Loiret (+12,7 %) a la plus forte progression et le Cher (+5,1 %) la plus faible.

En 2018, la **région compte moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif** [📊] en comparaison au **niveau national** (11,4 % contre 12,3 %). En région, le taux varie de 10,3 % dans l'Indre-et-Loire à 13,4 % dans le Cher. Entre 2013 et 2018, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a davantage progressé en région en comparaison au niveau national (+3,9 % en région contre +3,1 % en France hexagonale). La plus forte progression concerne l'Indre (+9,3 %). Il est à noter une baisse des effectifs dans le Cher (-4,1 %).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et de l'est du Loiret ■

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2018	303 408 (11,8 %)	431 997 (16,8 %)	220 595 (8,6 %)	607 760 (23,6 %)	330 248 (12,8 %)	678 845 (26,4 %)	2 572 853 (100,0 %)	64 844 037
<i>hommes</i>	146 967	211 158	106 525	292 286	160 332	330 618	1 247 886	31 386 936
<i>femmes</i>	156 441	220 839	114 070	315 474	169 916	348 227	1 324 967	33 457 101
Densité en habitants par km² en 2018	41,9	73,5	32,5	99,2	52,1	100,2	65,7	119,2
Superficie (en km²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Taux annuel moyen intercensitaire 2013-2018 (en %)	-0,53	-0,04	-0,67	0,25	-0,11	0,40	0,02	0,36
Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2018*	16 322	25 360	8 957	37 250	15 160	48 579	151 628	4 829 250
Part de la population vivant en quartier prioritaire	5,4 %	5,9 %	4,1 %	6,1 %	4,6 %	7,2 %	5,9 %	7,4 %
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2018	64 353 21,2 %	109 121 25,3 %	44 647 20,2 %	144 358 23,8 %	74 752 22,6 %	172 264 25,4 %	609 495 23,7 %	15 569 944 24,0 %
<i>hommes</i>	32 954 22,4 %	56 047 26,5 %	22 849 21,4 %	73 213 25,0 %	38 308 23,9 %	88 489 26,8 %	311 860 25,0 %	7 968 975 25,4 %
<i>femmes</i>	31 399 20,1 %	53 074 24,0 %	21 798 19,1 %	71 145 22,6 %	36 444 21,4 %	83 775 24,1 %	297 635 22,5 %	7 600 969 22,7 %
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2018	204 150 67,3 %	317 204 73,4 %	142 986 64,8 %	439 099 72,2 %	225 883 68,4 %	502 973 74,1 %	1 832 295 71,2 %	47 923 477 73,9 %
<i>hommes</i>	102 740 69,9 %	159 431 75,5 %	71 813 67,4 %	218 080 74,6 %	113 596 70,9 %	252 134 76,3 %	917 794 73,5 %	23 931 985 76,2 %
<i>femmes</i>	101 410 64,8 %	157 773 71,4 %	71 173 62,4 %	221 019 70,1 %	112 287 66,1 %	250 839 72,0 %	914 501 69,0 %	23 991 492 71,7 %
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018	161 784 53,3 %	235 364 54,5 %	114 850 52,1 %	333 140 54,8 %	173 994 52,7 %	371 681 54,8 %	1 390 813 54,1 %	36 329 338 56,0 %
<i>hommes</i>	80 399 54,7 %	116 644 55,2 %	57 128 53,6 %	163 317 55,9 %	86 329 53,8 %	183 354 55,5 %	687 171 55,1 %	17 859 580 56,9 %
<i>femmes</i>	81 385 52,0 %	118 720 53,8 %	57 722 50,6 %	169 823 53,8 %	87 665 51,6 %	188 327 54,1 %	703 642 53,1 %	18 469 757 55,2 %
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2018	77 271 25,5 %	87 512 20,3 %	61 098 27,7 %	130 262 21,4 %	81 502 24,7 %	134 900 19,9 %	572 545 22,3 %	12 944 755 20,0 %
<i>hommes</i>	33 613 22,9 %	38 467 18,2 %	26 548 24,9 %	55 756 19,1 %	35 695 22,3 %	58 774 17,8 %	248 853 19,9 %	5 558 381 17,7 %
<i>femmes</i>	43 658 27,9 %	49 045 22,2 %	34 550 30,3 %	74 506 23,6 %	45 807 27,0 %	76 126 21,9 %	323 692 24,4 %	7 386 374 22,1 %



Sources : Insee RP (2013, 2018)

* Populations municipales des quartiers de la politique de la ville en 2018 (recensement de la population 2018)

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

2

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Indice de vieillissement en 2018 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	120,1	80,2	136,8	90,2	109,0	78,3	93,9	83,1
<i>hommes</i>	102,0	68,6	116,2	76,2	93,2	66,4	79,8	69,8
<i>femmes</i>	139,0	92,4	158,5	104,7	125,7	90,9	108,8	97,2
Nombre de personnes de 75 ans (pour 100 habitants) en 2018	37 043	41 213	30 594	63 207	40 268	63 535	275 860	6 122 915
	12,2 %	9,5 %	13,9 %	10,4 %	12,2 %	9,4 %	10,7 %	9,4 %
<i>hommes</i>	14 504	16 300	11 953	24 777	16 049	25 087	108 670	2 361 098
	9,9 %	7,7 %	11,2 %	8,5 %	10,0 %	7,6 %	8,7 %	7,5 %
<i>femmes</i>	22 539	24 913	18 641	38 430	24 219	38 448	167 190	3 761 817
	14,4 %	11,3 %	16,3 %	12,2 %	14,3 %	11,0 %	12,6 %	11,2 %
Nombre de ménages en 2018	142 526	185 101	105 624	281 850	149 987	298 939	1 164 027	28 996 752
Ménages d'une personne (en %)	54 264	60 698	41 651	109 023	53 929	106 489	426 054	10 686 740
	38,1 %	32,8 %	39,4 %	38,7 %	36,0 %	35,6 %	36,6 %	36,9 %
<i>dont hommes seuls</i>	23 620	26 591	18 377	46 084	23 801	47 671	186 144	4 631 257
<i>dont femmes seules</i>	30 644	34 107	23 274	62 939	30 128	58 818	239 910	6 055 483
Autres ménages sans famille (en %)	2 245	2 466	1 442	4 582	1 979	4 336	17 050	563 569
	1,6 %	1,3 %	1,4 %	1,6 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %	1,9 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : (en %)	86 017	121 937	62 531	168 245	94 079	188 114	720 923	17 746 443
	60,3 %	65,9 %	59,2 %	59,7 %	62,7 %	62,9 %	61,9 %	61,2 %
<i>un couple sans enfant</i>	43 150	53 240	32 384	79 557	46 746	83 080	338 158	7 626 095
<i>un couple avec enfant(s)</i>	30 639	52 492	21 317	65 484	35 496	77 874	283 302	7 350 311
<i>une famille monoparentale</i>	12 228	16 205	8 830	23 204	11 837	27 160	99 463	2 770 037
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2018	126 732	189 374	89 650	259 815	138 001	295 176	1 098 748	28 724 717
	41,8 %	43,8 %	40,6 %	42,7 %	41,8 %	43,5 %	42,7 %	44,3 %
<i>hommes</i>	62 783	93 635	44 331	127 795	68 233	145 185	541 962	14 123 581
	42,7 %	44,3 %	41,6 %	43,7 %	42,6 %	43,9 %	43,4 %	45,0 %
<i>femmes</i>	63 949	95 739	45 319	132 020	69 768	149 991	556 786	14 601 135
	40,9 %	43,4 %	39,7 %	41,8 %	41,1 %	43,1 %	42,0 %	43,6 %
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2018	21 484	25 768	15 835	44 110	21 155	46 540	174 892	4 653 369
	17,0 %	13,6 %	17,7 %	17,0 %	15,3 %	15,8 %	15,9 %	16,2 %
<i>hommes</i>	12 546	15 326	9 537	25 399	12 513	27 274	102 596	2 659 844
	20,0 %	16,4 %	21,5 %	19,9 %	18,3 %	18,8 %	18,9 %	18,8 %
<i>femmes</i>	8 938	10 442	6 298	18 711	8 642	19 266	72 296	1 993 525
	14,0 %	10,9 %	13,9 %	14,2 %	12,4 %	12,8 %	13,0 %	13,7 %
Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2018	9 640	13 048	6 825	19 463	9 380	22 881	81 237	2 253 402
	25,4 %	21,2 %	25,9 %	24,0 %	22,0 %	23,9 %	23,5 %	24,9 %
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2018	8 974	12 046	6 216	14 895	8 219	20 999	71 349	2 014 072
	13,4 %	10,5 %	13,5 %	10,3 %	10,7 %	11,8 %	11,4 %	12,3 %

3

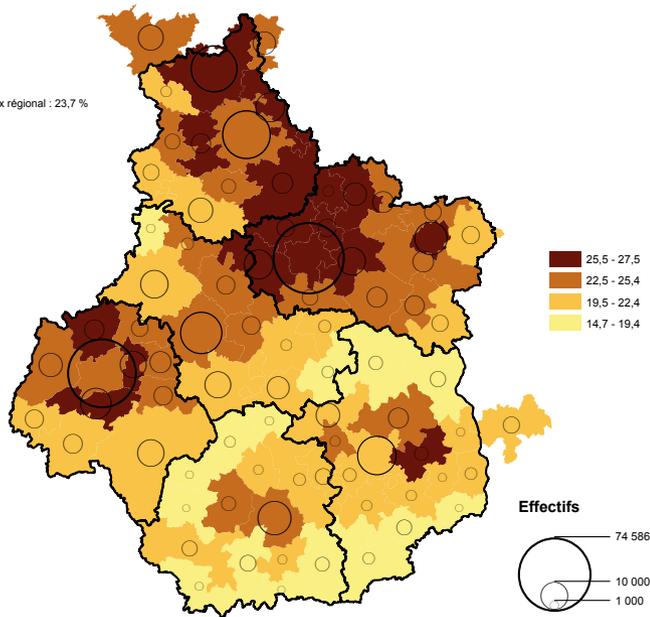
4

Source: Insee RP (2018)



1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2018

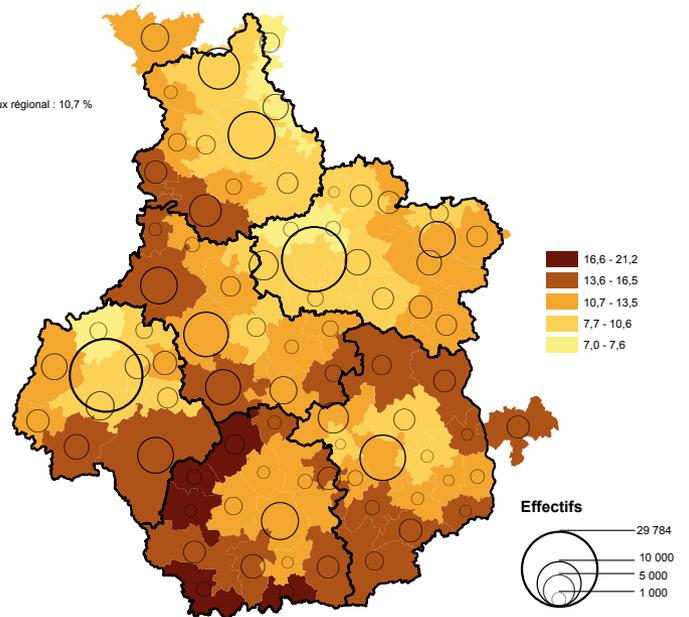
Taux régional : 23,7 %



Sources : Insee (RP 2018) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2018

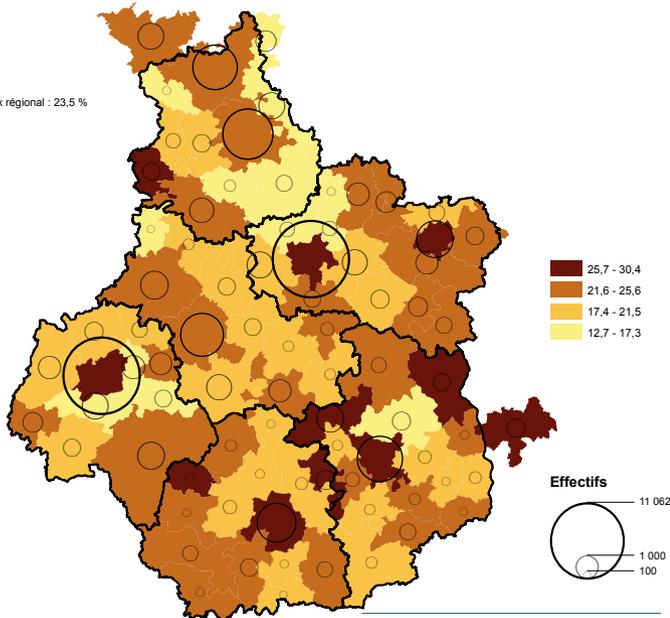
Taux régional : 10,7 %



Sources : Insee (RP 2018) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2018

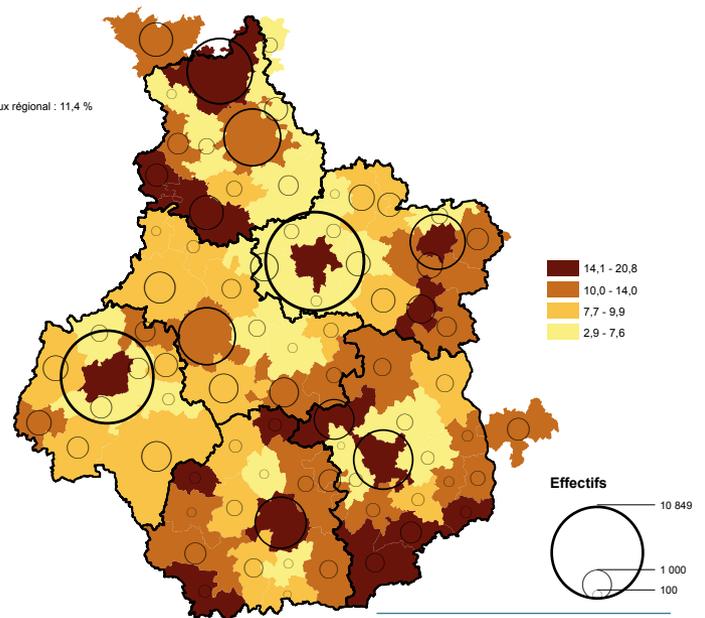
Taux régional : 23,5 %



Sources : Insee (RP 2018) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2018

Taux régional : 11,4 %



Sources : Insee (RP 2018) - Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



Au recensement de population de 2018, la région **Centre-Val de Loire** compte **1 160 851 actifs** âgés de 15 à 64 ans, soit **un taux d'actif de 75,1 %** (74,3 % au niveau national). Les actifs représentent, au niveau régional, 77,4 % de la population masculine et 72,8 % de la population féminine. Entre les recensements de 2013 et de 2018, la **population active a diminué en région** (-1,6 %), **contrairement au niveau national** (+0,6 %). Tous les départements, à l'exception du Loiret (+0,4 %), connaissent une baisse du nombre d'actifs sur la période.

En 2018, le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire**  est de **8,1 %**. Il est de **9,4 % en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,3 % dans l'Indre-et-Loire à 9,3 % dans le Cher. Entre les recensements de 2013 et 2018, le taux d'inactifs a augmenté en région de 0,9 % (0,1 % en France hexagonale). Il a diminué dans l'Eure-et-Loir (-2,0 %), l'Indre-et-Loire (-1,3 %) ainsi que le Loiret (-0,1 %). Au contraire, il a augmenté dans le Cher (+4,9 %), l'Indre (+4,5 %) et le Loir-et-Cher (+5,6 %).

En 2018, 148 413 actifs de 25-54 ans de la **région** occupent un emploi précaire ^(a) , ce qui représente **21,7 % des actifs ayant un emploi salarié**, soit un **taux inférieur au niveau national** (23,2 %). Le taux varie en région de 19,6 % dans l'Eure-et-Loir à 23,9 % dans l'Indre-et-Loire. Si 13,2 % des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire, chez les femmes, les emplois précaires représentent 30,0 % des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région comme au niveau national entre les recensements de 2013 et 2018 (respectivement -3,8 % et -2,5 %). Il a diminué en région entre les deux recensements, de -0,1 % dans l'Indre-et-Loire à -10,6 % dans l'Indre.

Fin 2018, **90,0 % des emplois de la région sont des emplois salariés** . La part d'emplois salariés varie de 82,2 % sur la zone d'emploi de Loches (Indre-et-Loire) à 93,0 % sur celle d'Orléans (Loiret). La **majeure partie de l'emploi salarié (76,8 %) provient du secteur tertiaire** (marchand et non-marchand), suivi du secteur industriel (16,2 %), du secteur de la construction (5,6 %) et de l'agriculture (1,4 %).

En **Centre-Val de Loire**, en 2018, les **agriculteurs exploitants**  représentent **1,9 % de la population active** ayant un emploi (1,5 % en France hexagonale et 1,9 % en France de province). **Moins de cadres**  sont présents en région en proportion dans la population active en **comparaison au niveau national** (14,0 % en région contre 18,5 % en France hexagonale et 15,3 % en France de province). Les **ouvriers, en région** ,

comptent pour 23,6 % de la population active ayant un emploi, soit un **taux supérieur au niveau national** (20,0 % en France hexagonale et 21,9 % en France de province). **Les employés**  représentent, quant à eux, 28,1 % de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée**. Le **taux d'employés en région est supérieur au taux national** (28,1 % contre 27,3 % en France hexagonale). En revanche, en comparaison à la France de province (27,8 %), le taux régional est proche.

Les **foyers fiscaux imposés** représentent **51,1 % de l'ensemble des foyers fiscaux**, en 2019, **en région Centre-Val de Loire**, soit un **taux supérieur au niveau national** (50,5 %) ainsi **qu'à celui de la France de province** (49,0 %). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 45,9 % dans l'Indre à 53,1 % dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 25 732 euros** en 2019. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (27 941 euros) mais **proche du revenu de la France de province** (26 156 euros).

En 2020, selon les données de la Banque de France, **5 068 nouvelles situations ont été soumises au secrétariat de la commission de surendettement en région**, soit une **densité pour le territoire régional supérieure** à celle relevée au **niveau national** (240 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 203 en France hexagonale). Elle varie en région de 209 dans le Loir-et-Cher à 274 dans le Cher.

Au quatrième trimestre 2020, le **taux de chômage** localisé  **en région** est de 7,1 %, soit un **taux inférieur au niveau national** (7,8 %). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (6,2 %). À l'inverse, le Cher a le taux le plus élevé (7,7 %).

Fin 2020, la **région** compte **plus de 110 000 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 50,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (49,4 %). Le taux varie en région de 48,6 % dans le Loiret à 52,1 % dans le Cher. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a augmenté de 6,7 % en région par rapport à l'année précédente (+10,5 % en France hexagonale). La hausse observée dans l'Indre est de 11,2 % contre 5,3 % dans le Loir-et-Cher.

Fin 2020, Les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, en **région**, 48,0 % des demandeurs d'emploi de catégorie A soit un **taux comparable au niveau national** (48,1 %). En région, le taux de femmes demandeuses d'emploi est le plus élevé dans le Loiret (49,1 %) et le plus faible dans l'Indre (45,4 %). Le nombre

de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A en région est resté globalement stable entre fin 2019 et décembre 2020 alors qu'il a augmenté au niveau national (respectivement +0,2 % et +7,0 % en France hexagonale). Le Cher (-2,2 %), l'Eure-et-Loir (-2,0 %) et le Loiret (-0,2 %) enregistrent des diminutions tandis que l'Indre (+4,4 %), l'Indre-et-Loire (+0,5 %) et le Loir-et-Cher (+4,0 %) connaissent des hausses de leurs effectifs.

Au 31 décembre 2020, les jeunes en région représentent **14,8 % des demandeurs d'emploi de catégorie A (14,0 % en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 14,0 % dans le Cher à 15,6 % dans l'Indre. Le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a augmenté entre 2019 et 2020 en Centre-Val de Loire (1,5 % en Centre-Val de Loire) comme sur le plan national (10,4 % en France hexagonale). Tous les départements de la région connaissent des augmentations du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (comprises entre 0,8 % dans l'Indre-et-Loire à 9,8 % dans l'Indre), à l'exception du Cher (-1,6 %) et du Loiret (-0,8 %) où des baisses des effectifs sont relevées.

En Centre-Val de Loire, fin 2020, les **seniors** représentent 27,7 % des demandeurs d'emploi de catégorie A, soit un **taux supérieur à celui du niveau national** (26,8 %). L'Indre-et-Loire présente le taux de seniors demandeurs d'emploi le plus faible (26,0 %). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (31,1 %). Le nombre de demandeurs d'emploi seniors a également augmenté de 1,9 % au niveau régional entre 2019 et 2020 (7,5 % en France hexagonale). Seul l'Eure-et-Loir connaît une légère baisse du nombre de DEFMA seniors sur la période (-0,9 %). Dans le Cher, les effectifs sont stables. Les autres départements de la région connaissent une hausse des demandeurs d'emploi seniors qui varie de 1,5 % dans le Loiret à 5,3 % dans le Loir-et-Cher. ■

1. Est considéré comme un **emploi précaire** tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15 - 64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2018	132 164 74,2 %	199 108 76,3 %	93 632 74,0 %	278 357 74,5 %	144 719 75,1 %	312 871 75,5 %	1 160 851 75,1 %	29 946 345 74,3 %
<i>hommes</i>	68 005 76,5 %	102 699 79,0 %	47 936 75,8 %	140 447 76,6 %	74 511 77,5 %	160 201 77,9 %	593 799 77,4 %	15 336 742 77,0 %
<i>femmes</i>	64 159 71,9 %	96 409 73,7 %	45 696 72,2 %	137 910 72,5 %	70 208 72,7 %	152 670 73,2 %	567 052 72,8 %	14 609 602 71,6 %
Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2018	9,3 %	7,8 %	9,2 %	7,3 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %	9,4 %
Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2018	16 385 21,9 %	23 511 19,6 %	11 317 21,6 %	38 996 23,9 %	18 941 22,3 %	39 264 20,8 %	148 414 21,7 %	4 044 870 23,2 %
<i>hommes</i>	4 778 12,8 %	6 657 11,1 %	3 415 13,3 %	11 547 14,4 %	5 771 13,8 %	12 715 13,4 %	44 883 13,2 %	1 226 598 14,1 %
<i>femmes</i>	11 607 31,0 %	16 854 28,0 %	7 902 29,6 %	27 449 33,0 %	13 170 30,6 %	26 549 28,3 %	103 531 30,0 %	2 818 272 32,3 %
Nombre d'agriculteurs - exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2018	3 402 2,9 %	3 520 2,0 %	3 436 4,1 %	3 645 1,5 %	2 708 2,1 %	3 240 1,2 %	19 951 1,9 %	405 242 1,5 %
<i>hommes</i>	2 560 4,3 %	2 940 3,2 %	2 663 6,2 %	2 819 2,3 %	2 136 3,2 %	2 638 1,8 %	15 756 3,0 %	299 868 2,2 %
<i>femmes</i>	842 1,5 %	580 0,7 %	773 1,9 %	826 0,7 %	572 0,9 %	602 0,5 %	4 195 0,8 %	105 374 0,8 %
Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2018	13 323 11,5 %	23 952 13,5 %	7 976 9,6 %	40 366 16,4 %	15 446 11,9 %	43 036 15,6 %	144 099 14,0 %	4 905 430 18,5 %
<i>hommes</i>	8 000 13,5 %	14 669 15,9 %	4 601 10,7 %	24 236 19,4 %	9 040 13,4 %	25 117 17,5 %	85 663 16,1 %	2 834 954 20,7 %
<i>femmes</i>	5 323 9,5 %	9 283 10,9 %	3 375 8,4 %	16 130 13,3 %	6 406 10,2 %	17 919 13,4 %	58 436 11,7 %	2 070 475 16,2 %
Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2018	28 275 24,5 %	42 525 24,0 %	22 347 26,8 %	50 615 20,5 %	34 036 26,1 %	65 212 23,6 %	243 010 23,6 %	5 277 402 20,0 %
<i>hommes</i>	22 424 37,8 %	33 073 35,9 %	17 319 40,3 %	40 134 32,1 %	26 335 39,1 %	49 713 34,7 %	188 998 35,6 %	4 237 239 31,0 %
<i>femmes</i>	5 851 10,4 %	9 452 11,1 %	5 028 12,4 %	10 481 8,6 %	7 701 12,2 %	15 499 11,6 %	54 012 10,8 %	1 040 163 8,1 %
Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2018	34 895 30,2 %	49 461 27,9 %	25 519 30,6 %	69 280 28,1 %	36 882 28,3 %	73 855 26,7 %	289 892 28,1 %	7 211 268 27,3 %
<i>hommes</i>	8 246 13,9 %	11 721 12,7 %	5 852 13,6 %	16 308 13,0 %	8 204 12,2 %	18 461 12,9 %	68 792 13,0 %	1 874 667 13,7 %
<i>femmes</i>	26 649 47,5 %	37 740 44,3 %	19 667 48,7 %	52 972 43,5 %	28 678 45,6 %	55 394 41,6 %	221 100 44,3 %	5 336 601 41,8 %
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2019 (en %)	182 252 49,2 %	242 678 52,0 %	133 949 45,9 %	355 695 51,9 %	193 623 49,7 %	385 645 53,1 %	1 494 142 51,1 %	3 786 584 50,5 %
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2019 (en euros)	23 746 €	26 608 €	22 187 €	26 598 €	25 276 €	26 782 €	25 732 €	27 941 €

Sources: Insee (RP 2018), Insee -DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Drets Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation avec prestation est nul ou inférieur à un demi Smic mensuel de l'année de référence des ressources au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	5257 10,0 %	6075 8,4 %	3186 8,9 %	11 142 9,9 %	4926 9,2 %	10982 9,1 %	41 568 9,3 %	1 193 852 10,2 %
Nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation avec prestation est compris entre un demi et trois quart de Smic mensuel de l'année de référence des ressources au 31.12.2019 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 943 17,1 %	9 450 13,1 %	5 906 16,5 %	15 915 14,1 %	7 395 13,8 %	17 139 14,2 %	64 748 14,5 %	1 811 010 15,5 %
Nombre de situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement en 2020	684	887	502	1 101	573	1 321	5 068	108 731
Densité de situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement en 2020 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus	274	255	270	219	209	238	240	203
Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2020⁽¹⁾	7,7 %	7,2 %	7,5 %	6,9 %	6,2 %	7,2 %	7,1 %	7,8 %
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2020	25 311	35 769	17 558	54 068	26 252	60 767	219 725	5 779 924
dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2020	15 308	20 928	10 415	30 382	14 008	33 620	124 661	3 651 369
Nombre de DEFM** de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2020	13 192	18 081	9 102	26 650	13 429	29 562	110 016	2 856 417
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	52,1 %	50,5 %	51,8 %	49,3 %	51,2 %	48,6 %	50,1 %	49,4 %
Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC au 31 décembre 2020	13 030	18 870	8 722	27 844	13 631	31 497	113 594	2 960 420
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	51,5 %	52,8 %	49,7 %	51,5 %	51,9 %	51,8 %	51,7 %	51,2 %
dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2020	7 189	10 155	4 730	14 493	6 744	16 517	59 828	1 754 680
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	47,0 %	48,5 %	45,4 %	47,7 %	48,1 %	49,1 %	48,0 %	48,1 %
Nombre de DEFM** hommes de catégories ABC au 31 décembre 2019	12 281	16 899	8 836	26 224	12 621	29 270	106 131	2 819 504
Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC	48,5 %	47,2 %	50,3 %	48,5 %	48,1 %	48,2 %	48,3 %	48,8 %
dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2020	8 119	10 773	5 685	15 889	7 264	17 103	64 833	1 896 689
Part des DEFM hommes parmi les DEFM A	53,0 %	51,5 %	54,6 %	52,3 %	51,9 %	50,9 %	52,0 %	51,9 %
Nombre de DEFM** jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2020	3 632	5 169	2 713	7 943	3 877	9 015	32 349	771 978
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	14,3 %	14,5 %	15,5 %	14,7 %	14,8 %	14,8 %	14,7 %	13,4 %
dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2020	2 146	3 106	1 622	4 644	2 071	4 853	18 442	512 853
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	14,0 %	14,8 %	15,6 %	15,3 %	14,8 %	14,4 %	14,8 %	14,0 %
Nombre de DEFM** seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2020	7 291	9 427	5 121	13 522	7 342	14 531	57 234	1 502 290
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	28,8 %	26,4 %	29,2 %	25,0 %	28,0 %	23,9 %	26,0 %	26,0 %
dont DEFM** seniors de catégorie A au 31 décembre 2020	4 627	5 712	3 234	7 909	4 244	8 786	34 512	980 254
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	30,2 %	27,3 %	31,1 %	26,0 %	30,3 %	26,1 %	27,7 %	26,8 %

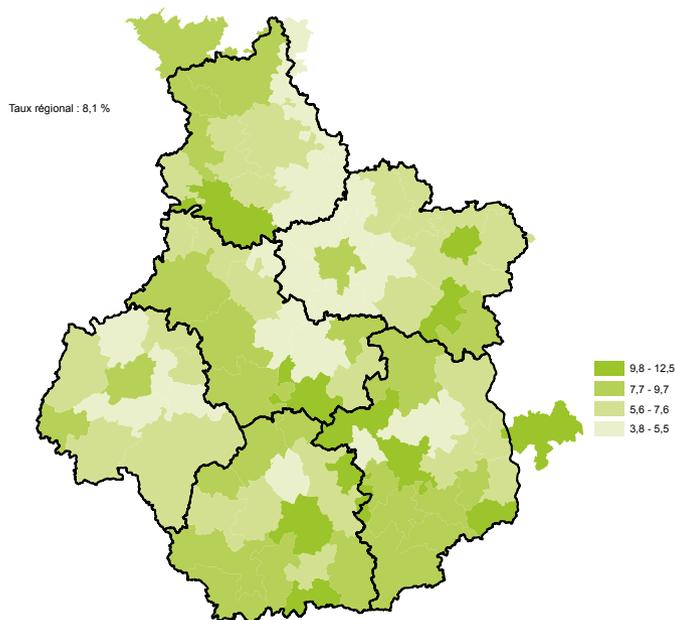
Sources : Insee (RP 2018), Insee -DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Dreets Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

**DEFM : données brutes au 31.12.2020. Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire /STMAT

(1) Insee (taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2020)

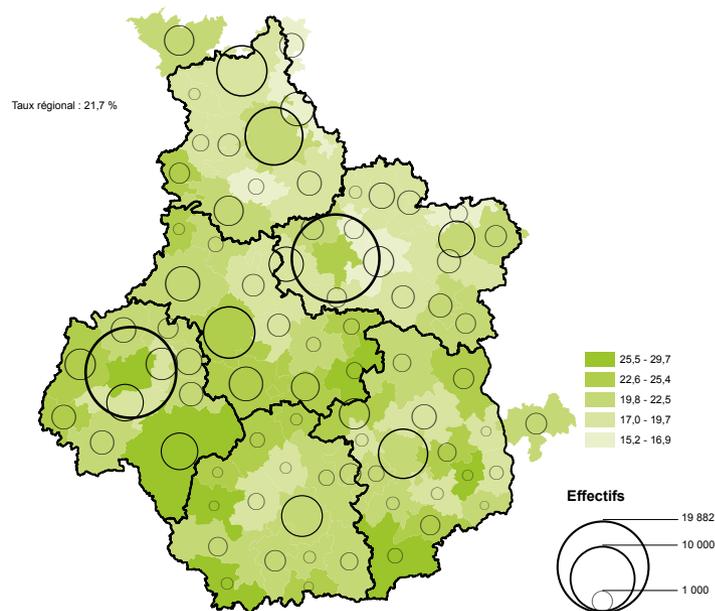


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2018



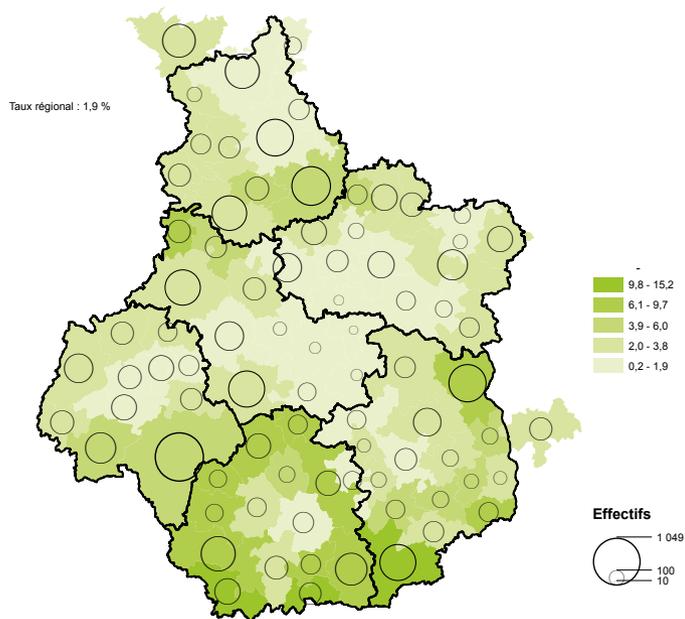
Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2018



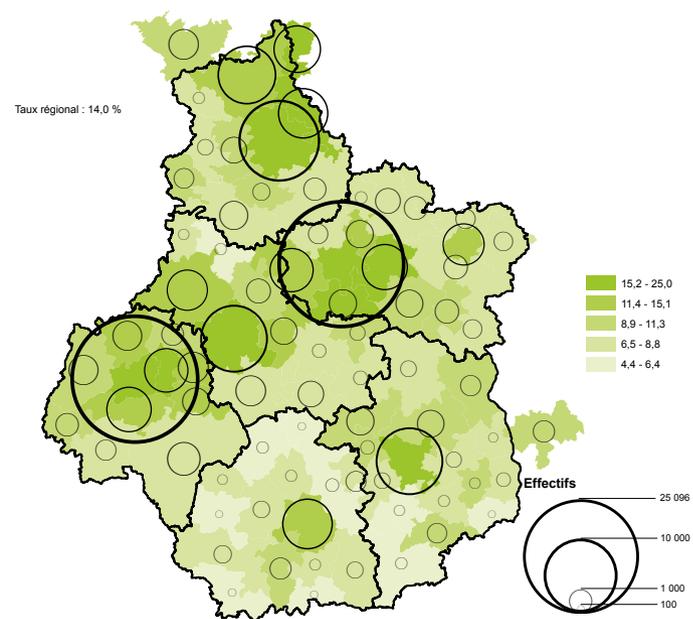
Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

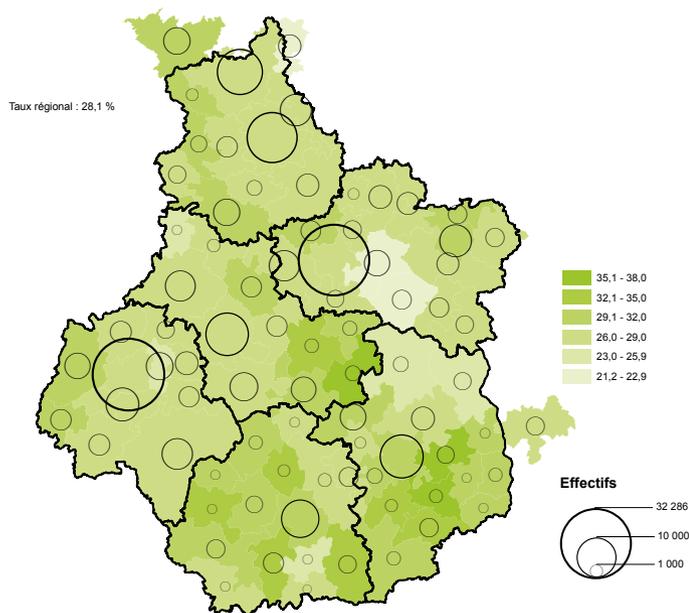
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

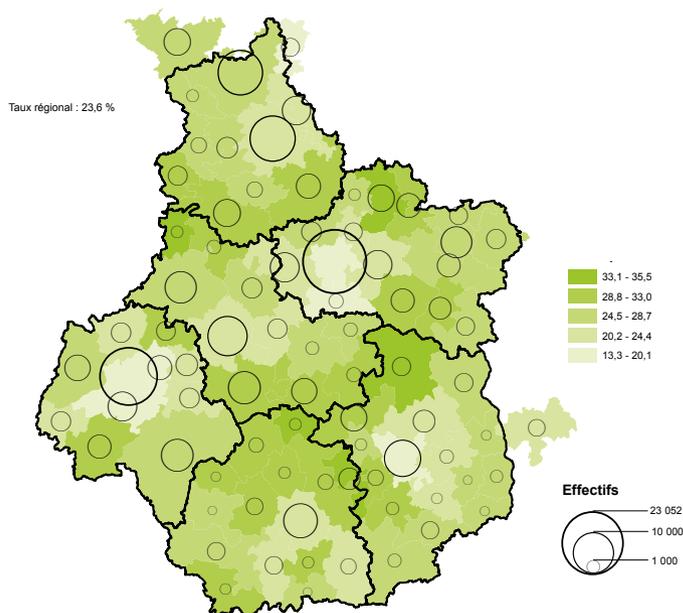


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

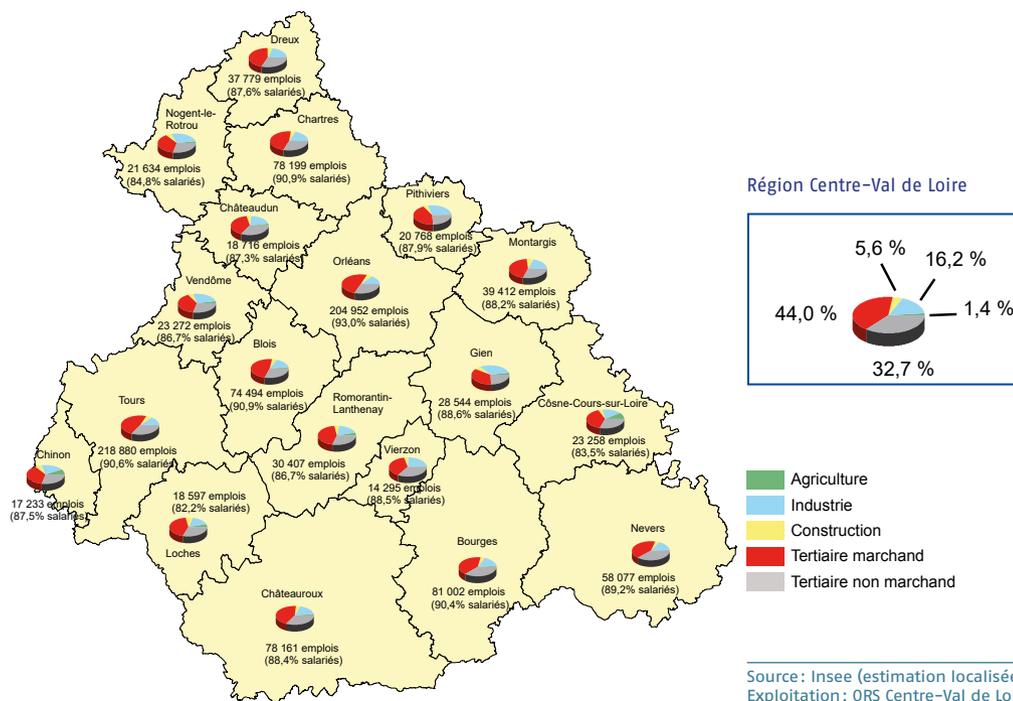
10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



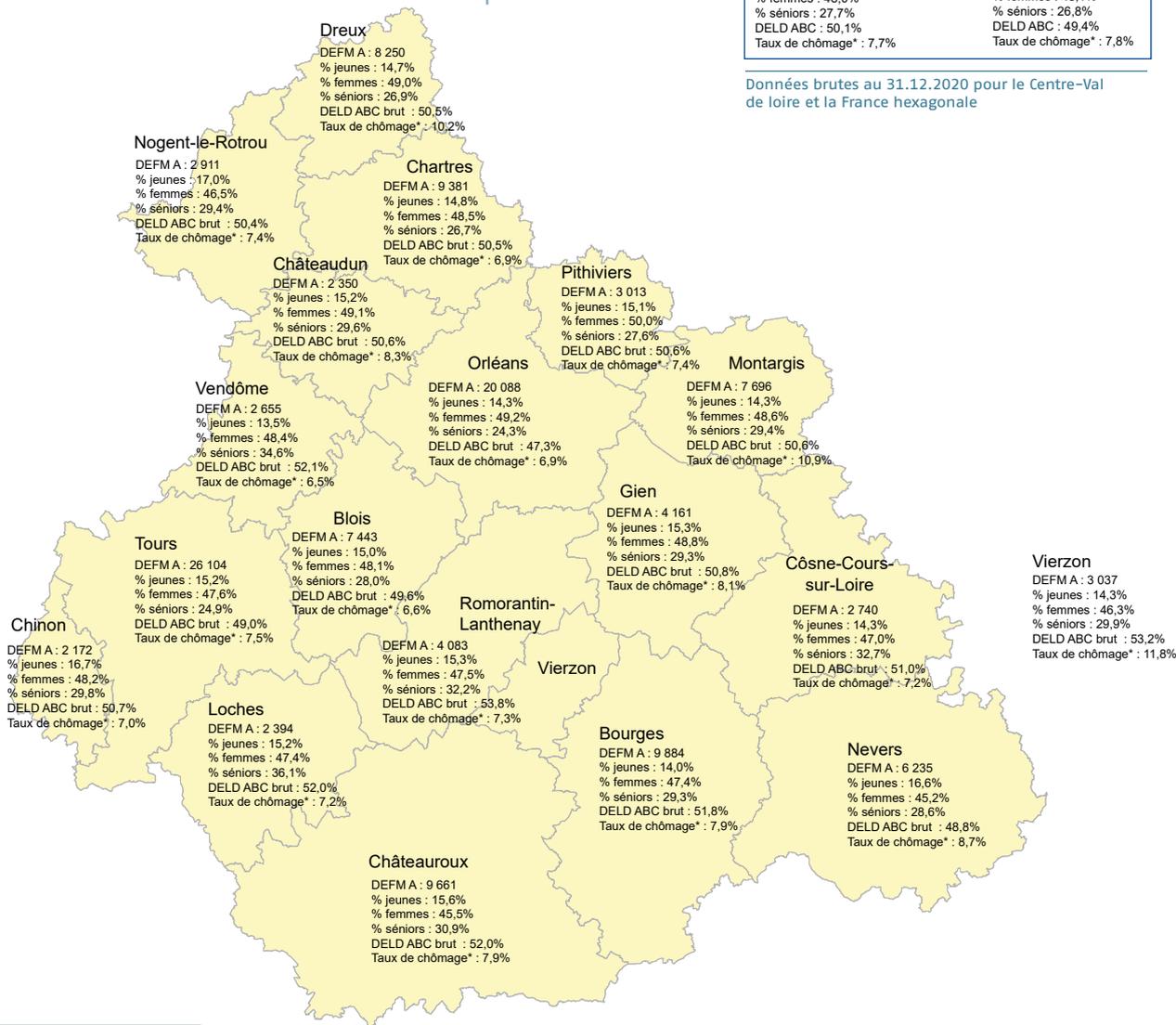
11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2018 (en %)



Source : Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



12 Situation du marché du travail fin décembre 2020 (en %)



Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFMA : 124 661	DEFMA : 3 651 369
% jeunes : 14,8%	% jeunes : 14,0%
% femmes : 48,0%	% femmes : 48,1%
% séniors : 27,7%	% séniors : 26,8%
DELD ABC : 50,1%	DELD ABC : 49,4%
Taux de chômage* : 7,7%	Taux de chômage* : 7,8%

Données brutes au 31.12.2020 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale

Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes et séniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes

*Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2020 (Source : Insee, taux de chômage localisés)

Sources : STMT- Pôle emploi, Dares
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

3 Enseignement, scolarité

Les **collégiens boursiers**⁽¹⁾ représentent 23,6 % des collégiens de la région, pour l'année scolaire 2020-2021. Dans l'Indre-et-Loire, 21,5 % des collégiens sont boursiers contre 27,1 % dans l'Indre.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les **lycéens boursiers** représentent **23,9 % des lycéens de la région**. Le taux de lycéens boursiers varie en région de 21,2 % dans l'Indre-et-Loire à 26,8 % dans le Cher.

D'une manière générale, la **région compte davantage d'élèves de familles défavorisées**⁽²⁾ **en comparaison au niveau national** (collégiens, lycéens, à l'exception des élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés.

Le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)**⁽³⁾ à la session d'examen de 2020, est **inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (85,4 % contre 90,2 %). Le taux régional est cependant supérieur à ceux des sessions précédentes (82,0 % en 2019, 83,0 % en 2018 et 83,2 % en 2017). Au niveau national, le taux d'accès au DNB a également augmenté (84,6 % en 2019, 84,9 % en 2018 et 86,5 % en 2017).

Le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au baccalauréat général et technologique**⁽⁴⁾ **de la région, en 2020, est inférieur au taux national** (91,8 % en région contre 92,5 % au niveau national). Le taux régional est inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2^{nde} générale et technologique vers la voie professionnelle. Les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (93,0 % contre 90,3 % dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de 2^{nde} professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire⁽⁵⁾, le **taux régional est proche de celui relevé au niveau national** (76,2 % contre 76,6 %). Les filles présentent également de meilleurs résultats (81,9 % contre 72,1 % chez les garçons de la région). Entre la session d'examen de 2019 et celle de 2020, le taux d'accès en région a largement augmenté tout comme au niveau national (76,2 % en 2020 contre 66,3 % en 2019 dans l'académie et 76,6 % en 2020 contre 67,4 % en 2019 au niveau national).

Dans l'**académie Orléans-Tours, 72,7 % des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2019-2020. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néobacheliers est le plus élevé dans le Loiret (75,8 %) et le plus faible dans l'Indre (69,7 %).

L'**académie** compte, en 2019-2020, **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés**⁽⁶⁾ **par rapport au niveau national** (54,2 % contre 61,4 %). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (55,3 % contre 53,2 % en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (30,0 % dans le secondaire contre 23,9 % dans le supérieur en région et 27,1 % dans le secondaire et 34,0 % dans le supérieur en France).

En 2018, selon les données du recensement de population de l'Insee, plus de **14 100 jeunes de la région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme**⁽⁷⁾ [📊], soit un taux de 16,9 %. **Le taux en région est comparable à celui relevé au niveau national** (16,5 %). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre 2013 et 2018 de 19,9 % en région (-20,7 % en France hexagonale). Dans le Cher, il a diminué de 7,2 % et de 23,7 % dans le Loir-et-Cher. Quant aux jeunes de 20-29 ans, 14,9 % des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (13,9 % au niveau national) [📊]. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 11,6 % dans l'Indre-et-Loire à 16,6 % dans le Loir-et-Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) [📊] dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation [📊] sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2017, la **part de jeunes non insérés**⁽⁸⁾ **en France est de 21,9 %**. En région Centre-Val de Loire, la part varie de 19,8 % dans l'Indre-et-Loire à 28,0 % dans l'Indre.

En 2019, la **part de jeunes ayant participé à la Journée de défense et citoyenneté en France et présentant des difficultés à la lecture** est de **10,6 %**. La part varie en région de 11,6 % dans l'Indre-et-Loire à 16,5 % dans l'Indre ■

1. Les **bourses** sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: on entend par **familles défavorisées**, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)** est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les **taux d'accès au diplôme du baccalauréat** sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le **taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel** a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. **Part de jeunes de 16-24 ans scolarisés** : sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. **Part de jeunes de 20-24 sortis du système scolaire sans diplôme** : il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. **La part de jeunes non insérés** est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2020-2021)	24,8 %	21,7 %	27,1 %	21,5 %	24,2 %	25,0 %	23,6 %	ND
<i>garçons</i>	24,9 %	21,6 %	27,4 %	21,3 %	23,8 %	24,6 %	23,4 %	
<i>filles</i>	24,7 %	21,7 %	26,9 %	21,7 %	24,7 %	25,4 %	23,8 %	
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2020-2021)	26,8 %	23,3 %	26,6 %	21,2 %	23,2 %	25,1 %	23,9 %	ND
<i>garçons</i>	25,6 %	22,1 %	25,3 %	20,9 %	22,8 %	24,1 %	23,1 %	
<i>filles</i>	27,9 %	24,5 %	27,8 %	21,5 %	23,6 %	26,0 %	24,7 %	
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2020-2021)	39,0 %	35,0 %	42,5 %	30,5 %	38,4 %	38,3 %	36,3 %	33,8 %
<i>garçons</i>	39,8 %	35,5 %	43,1 %	30,1 %	38,1 %	38,8 %	36,5 %	33,7 %
<i>filles</i>	38,1 %	34,4 %	41,9 %	30,8 %	38,7 %	37,8 %	36,0 %	33,9 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2020-2021)	35,7 %	33,3 %	41,1 %	26,7 %	33,6 %	34,6 %	32,9 %	32,0 %
<i>garçons</i>	35,4 %	32,5 %	40,5 %	26,4 %	33,6 %	34,4 %	32,6 %	31,5 %
<i>filles</i>	36,0 %	33,9 %	41,6 %	27,0 %	33,6 %	34,7 %	33,3 %	32,4 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2020-2021)	17,8 %	17,2 %	Pas de CPGE dans l'Indre	9,5 %	19,2 %	16,3 %	13,8 %	12,3 %
<i>filles</i>	17,4 %	18,5 %		12,2 %	25,0 %	15,5 %	14,6 %	12,0 %
<i>garçons</i>	18,0 %	16,8 %		8,0 %	16,7 %	16,9 %	13,4 %	12,6 %
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2020-2021)	37,8 %	38,2 %	50,6 %	28,3 %	36,0 %	37,9 %	35,3 %	37,0 %
<i>garçons</i>	38,2 %	39,5 %	47,6 %	28,0 %	39,2 %	36,4 %	35,1 %	35,5 %
<i>filles</i>	37,4 %	37,1 %	55,7 %	28,7 %	33,7 %	39,8 %	35,5 %	38,6 %
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2020)	83,9 %	84,9 %	80,7 %	86,5 %	85,6 %	86,7 %	85,4 %	90,2 %
<i>garçons</i>	80,7 %	80,5 %	78,8 %	82,6 %	80,5 %	81,2 %	81,1 %	86,7 %
<i>filles</i>	87,4 %	89,8 %	82,8 %	90,7 %	91,0 %	92,7 %	90,2 %	93,9 %
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2020)	89,9 %	90,8 %	89,8 %	93,7 %	90,9 %	92,2 %	91,8 %	92,5 %
<i>garçons</i>	88,5 %	88,6 %	90,7 %	92,8 %	88,5 %	90,4 %	90,3 %	91,1 %
<i>filles</i>	91,0 %	92,6 %	89,1 %	94,4 %	93,1 %	93,7 %	93,0 %	93,7 %
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2020)	74,7 %	73,4 %	74,2 %	80,1 %	76,9 %	75,8 %	76,2 %	76,6 %
<i>garçons</i>	72,2 %	69,1 %	66,8 %	76,2 %	74,6 %	71,3 %	72,1 %	73,4 %
<i>filles</i>	77,9 %	79,5 %	83,7 %	85,7 %	79,9 %	82,7 %	81,9 %	81,3 %
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur ⁽¹⁾ (année scolaire 2019-2020)	70,7 %	71,2 %	69,7 %	71,8 %	73,1 %	75,8 %	72,7 %	ND

 VALEURS COMMENTÉES

Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

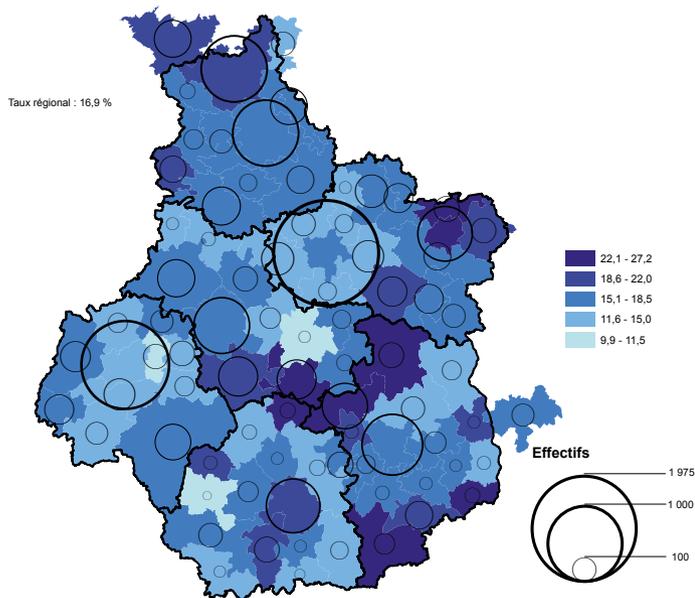
(1) Poursuite vers Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Section de technicien supérieur (STS) et assimilés et Universités hors agriculture et hors apprentissage

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2019-2020) (données provisoires)	47,6 %	40,3 %	42,7 %	68,4 %	44,3 %	57,4 %	54,2 %	61,4 %
<i>garçons</i>	46,3 %	40,9 %	43,5 %	64,7 %	45,2 %	57,9 %	53,2 %	59,3 %
<i>filles</i>	49,2 %	39,6 %	41,9 %	71,9 %	43,2 %	56,9 %	55,3 %	63,5 %
Scolarisés dans le secondaire	28,8 %	33,3 %	30,6 %	27,9 %	32,0 %	29,9 %	30,0 %	27,1 %
<i>garçons</i>	27,0 %	33,8 %	30,9 %	30,4 %	32,4 %	29,8 %	30,7 %	28,0 %
<i>filles</i>	30,9 %	32,8 %	30,3 %	25,4 %	31,5 %	29,9 %	29,3 %	26,2 %
Scolarisés dans le supérieur	18,4 %	6,5 %	11,7 %	40,3 %	12,0 %	27,3 %	23,9 %	34,0 %
<i>garçons</i>	18,9 %	6,6 %	12,1 %	34,0 %	12,4 %	27,9 %	22,2 %	31,1 %
<i>filles</i>	17,9 %	6,3 %	11,3 %	46,3 %	11,5 %	26,8 %	25,7 %	37,2 %
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2018 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1881 19,0 %	2502 17,5 %	1222 17,5 %	2603 13,7 %	1742 17,6 %	4166 17,9 %	14116 16,9 %	349404 16,5 %
<i>hommes</i>	1083 20,1 %	1525 19,8 %	753 19,6 %	1604 15,7 %	950 17,5 %	2524 20,1 %	8439 18,7 %	208083 18,3 %
<i>femmes</i>	798 17,6 %	977 14,9 %	469 15,0 %	999 11,3 %	792 17,6 %	1642 15,3 %	5677 14,8 %	141321 14,4 %
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2018 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3774 16,0 %	5552 15,6 %	2603 16,2 %	5637 11,6 %	4091 16,6 %	9144 15,5 %	30801 14,9 %	767449 13,9 %
<i>hommes</i>	2139 17,3 %	3236 17,6 %	1498 17,8 %	3285 13,2 %	2195 17,1 %	5250 17,5 %	17603 16,5 %	443920 15,6 %
<i>femmes</i>	1635 14,6 %	2316 13,5 %	1105 14,4 %	2352 9,9 %	1896 16,1 %	3894 13,5 %	13198 13,2 %	323529 12,0 %
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2018 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	70751 29,9 %	97926 30,7 %	58902 33,7 %	114183 25,7 %	79547 31,5 %	140277 28,4 %	561586 29,2 %	12 806 549 27,0 %
<i>hommes</i>	28238 25,0 %	41064 26,7 %	23819 28,6 %	45967 21,8 %	32546 26,9 %	59345 25,1 %	230979 25,1 %	5 429 939 24,0 %
<i>femmes</i>	42513 34,4 %	56862 34,4 %	35083 38,4 %	68216 29,2 %	47001 35,7 %	80932 31,5 %	330607 33,0 %	7 376 610 29,7 %
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'au moins un bac+2 en 2018 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	53010 22,4 %	75424 23,6 %	32446 18,6 %	133970 30,1 %	56549 22,4 %	136938 27,7 %	488337 25,4 %	14 698 528 30,9 %
<i>hommes</i>	24558 21,8 %	34301 22,3 %	14493 17,4 %	61102 28,9 %	25541 21,1 %	63060 26,6 %	223055 24,3 %	6 787 431 30,0 %
<i>femmes</i>	28452 23,0 %	41123 24,9 %	17953 19,7 %	72868 31,2 %	31008 23,5 %	73878 28,7 %	265282 26,5 %	7 911 097 31,9 %
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2017	27,5 %	25,5 %	28,0 %	19,8 %	25,5 %	22,9 %	ND	21,9 %
Part des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2019	15,0 %	14,7 %	16,5 %	11,6 %	13,4 %	13,9 %	ND	10,6 %

Sources : Insee (RP 2018), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

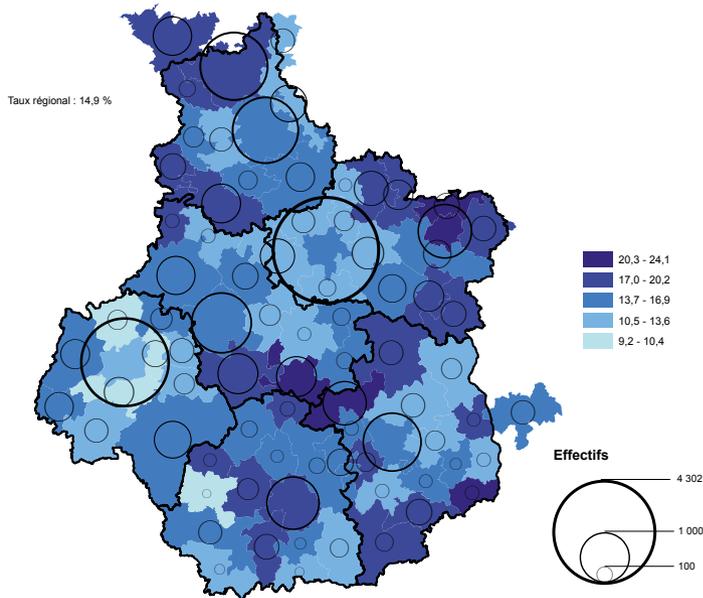


13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

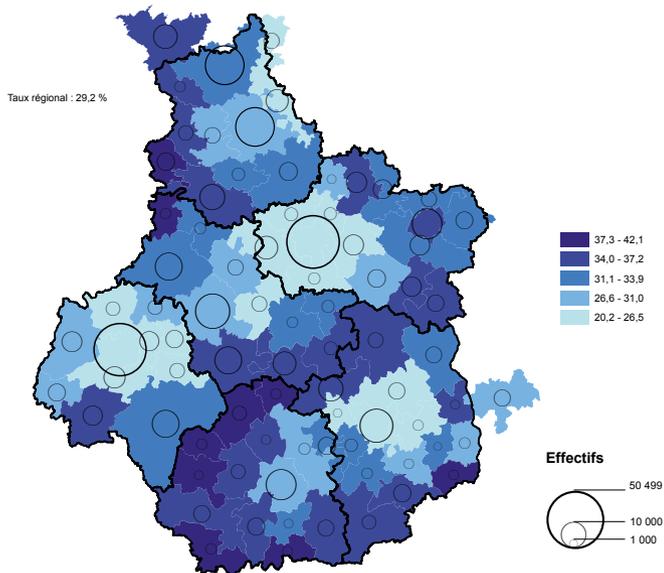
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

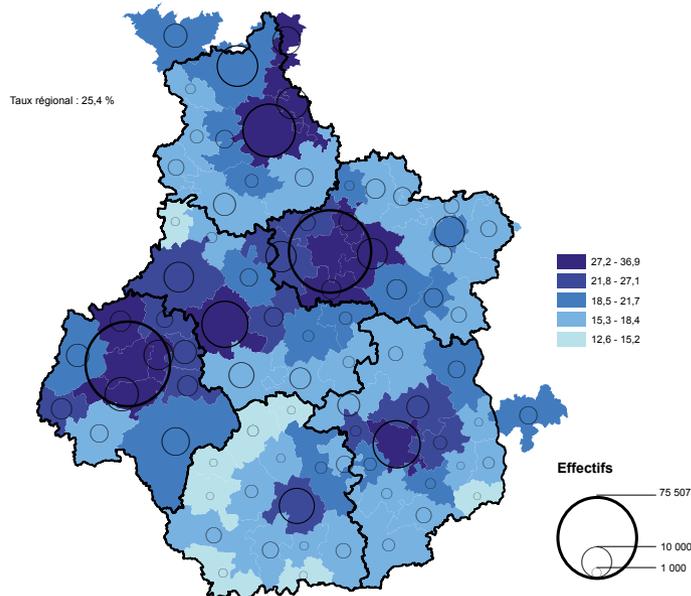


15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 et plus pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2018



Sources : Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

La région compte, fin 2019, près de **250 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **6900 places**.

Le **Centre-Val de Loire** compte, fin 2019, **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans (1,0 ‰ en France hexagonale). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 1,9 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, de **1,4 place** fin 2019 pour 1000 adultes (0,9 ‰ au niveau national). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (0,9 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher (2,2 ‰). Fin 2019, **le taux d'équipement régional en foyer de vie**, est de **2,1 places** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (1,8 ‰ en France hexagonale). Il varie de 1,6 ‰ dans le Cher et le Loiret à 3,6 ‰ dans l'Indre.

Fin 2019, la région compte plus de **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant près de 4950 places**, soit un **taux d'équipement en Esat** en région de **4,1 places** pour 1000 adultes (3,6 ‰ en France hexagonale). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,0 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

L'**offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)⁽²⁾ qui comptent **2130 places**.

Pour les **jeunes en situation de handicap**, la région compte, fin 2019, **118 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant près de **4857 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors Sessad), jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire est de **7,7 places** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **6,7 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 6,4 ‰ dans le Loiret à 10,0 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)⁽²⁾ de la région comptent, fin 2019, **1884 places**.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 3,0 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré. Dans le 2nd degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 3,0 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**⁽³⁾ (respectivement 67,4 % des élèves

du 1^{er} degré et 64,7 % des élèves du 2nd degré contre 32,6 % des élèves du 1^{er} degré et 35,3 % des élèves du 2nd degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire - ULIS)⁽⁴⁾.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2020, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)⁽⁵⁾ [🔗] est délivrée **en région** à plus de 11500 allocataires, soit un **taux de 18,9 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (21,6 ‰) et varie en région de 14,2 ‰ dans le Loiret à 27,7 ‰ dans le Loir-et-Cher. Entre fin 2019 et fin 2020, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 7,9 % (9,0 % au niveau national). Il a cependant progressé de 13,9 % dans le Cher contre 5,5 % dans l'Indre.

Fin 2020, la région compte plus de **45800 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [🔗]⁽⁶⁾, soit un **taux de 3,3 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (3,3 % en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,5 % dans le Loiret à 5,1 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2019 et 2020 a augmenté de 0,5 % (1,3 % au niveau national). Le département de l'Eure-et-Loir observe la plus forte progression (+2,5 %) tandis que le nombre d'allocataires diminue dans l'Indre-et-Loire (-2,0 %) et le Loir-et-Cher (-0,5 %). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)⁽⁷⁾ concernent, fin 2019, en France, 5,6 allocataires pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 6,0 ‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**9,1 ‰ pour les moins de 60 ans et 10,0 ‰ pour les plus de 60 ans**). Le **Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (4,9 ‰) et l'**Indre-et-Loire** pour les 60 ans et plus (4,3 ‰) ■

1. **Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah)** sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. **Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)** assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. **La loi du 11 février 2005** confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. **L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. **Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH)**, financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, **la prestation de compensation du handicap (PCH)** peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2019 par catégorie d'établissements ⁽¹⁾ – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
<i>nombre d'établissements</i>	3	3	6	7	5	5	29	698
<i>nombre de places installées</i>	99	99	189	199	148	183	917	29277
Foyer d'accueil médicalisé (Fam) ⁽²⁾ et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) ⁽⁴⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	11	14	58	1002
<i>nombre de places installées</i>	190	380	125	271	241	302	1509	29495
Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent ⁽³⁾, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) ⁽⁵⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	15	22	21	39	23	35	155	3150
<i>nombre de places installées</i>	543	782	340	1052	595	1061	4373	94572
Etablissement d'accueil temporaire								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	63
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	768
Etablissement expérimental ⁽⁶⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	3	2	1	6	127
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	114	6	11	131	2602
Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour) ⁽⁷⁾								
<i>nombre de places installées</i>	18	16	9	12	23	53	131	2977
Places d'accueil de jour ⁽⁸⁾								
<i>nombre de places installées</i>	70	105	68	553	63	206	1065	22226
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
<i>nombre d'établissements</i>	8	12	12	15	11	23	81	1470
<i>nombre de places installées</i>	600	787	479	1255	598	1222	4941	116185
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de pré-orientation (CPO), Unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	159
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	10841
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) ⁽⁹⁾								
<i>nombre de services</i>	8	13	8	16	16	17	78	1505
<i>nombre de places</i>	284	284	341	493	359	369	2130	53239

Sources : STATISS 2020 (Drees, Finess; INSEE, estimations de population 2020)

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) Les EAM correspondant à la nouvelle dénomination des FAM, la différence est uniquement administrative. Dans cette édition, ces deux catégories sont sommées

(5) Les EANM remplacent désormais les catégories foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil polyvalent. Comme pour les EAM, pour être en cohérence avec la nouvelle nomenclature, dans cette édition, nous comptabilisons sur une même ligne la capacité de toutes ces structures (foyer d'hébergement + foyer de vie + foyer d'accueil polyvalent + EANM)

(6) On compte 139 places en catégorie 370 (établissement expérimental pour personnes handicapées)

(7) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(8) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

(9) Services autonomes et services rattachés à un établissement

DONNÉES GÉNÉRALES

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2019 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,7 ‰	0,4 ‰	1,9 ‰	0,5 ‰	1,0 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	1,0 ‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2019 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3 ‰	2,2 ‰	1,4 ‰	1,2 ‰	2,2 ‰	0,9 ‰	1,4 ‰	0,9 ‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2019 (inclus les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,6 ‰	2,5 ‰	3,6 ‰	2,2 ‰	2,3 ‰	1,6 ‰	2,1 ‰	1,8 ‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2019 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,4 ‰	3,8 ‰	5,0 ‰	4,3 ‰	4,0 ‰	3,7 ‰	4,1 ‰	3,6 ‰

Sources : STATISS 2020 (Drees, Finess ; INSEE, estimations de population 2020)

 VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2020	7 735	6 222	5 895	10 116	6 372	9 461	45 801	1 189 442
pour 100 adultes de 20 à 64 ans	4,8 %	2,6 %	5,1 %	3,0 %	3,7 %	2,5 %	3,3 %	3,3 %
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2019*							ND	
pour 1000 personnes de moins de 60 ans	1,0 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	0,4 ‰	0,6 ‰	0,7 ‰	ND	0,7 ‰
pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	2,0 ‰	0,9 ‰	1,3 ‰	0,6 ‰	0,9 ‰	1,1 ‰	ND	1,2 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2019*							ND	
pour 1000 personnes de moins de 60 ans	8,1 ‰	4,8 ‰	6,1 ‰	4,7 ‰	7,2 ‰	4,2 ‰	ND	4,9 ‰
pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	8,0 ‰	4,4 ‰	5,3 ‰	3,7 ‰	6,4 ‰	3,9 ‰	ND	4,9 ‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2019*							ND	
pour 1000 personnes de moins de 60 ans	9,1 ‰	5,3 ‰	6,9 ‰	5,1 ‰	7,8 ‰	4,9 ‰	ND	5,6 ‰
pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	10,0 ‰	5,2 ‰	6,6 ‰	4,3 ‰	7,3 ‰	5,1 ‰	ND	6,0 ‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2018)

*Sources: Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cris); Drees, enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2019 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
<i>nombre d'établissements</i>	9	10	7	13	9	15	63	1 261
<i>nombre de places installées</i>	328	698	275	644	385	764	3 094	67 415
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	188
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	50	29	54	222	5 416
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
<i>nombre d'établissements</i>	2	3	2	7	6	3	23	484
<i>nombre de places installées</i>	128	71	92	321	181	135	928	16 346
Établissements pour déficients moteurs (IEM)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	141
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 322
Établissements pour déficients sensoriels ⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	1	0	1	3	112
<i>nombre de places installées</i>	0	52	0	50	0	80	182	6 735
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	1	1	0	0	3	102
<i>nombre de places installées</i>	0	12	24	10	0	0	46	1 057
Jardins d'enfants spécialisés								
<i>nombre d'établissements</i>	0	3	0	0	1	2	6	7
<i>nombre de places installées</i>	0	39	0	0	18	45	102	152
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	5	5	16
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	190
Places d'accueil temporaire								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	248
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) ⁽²⁾								
<i>nombre de services</i>	6	12	5	20	10	15	68	1 720
<i>nombre de places installées</i>	220	244	154	606	236	424	1 884	51 458
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2019 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	8,5 ‰	8,2 ‰	10,0 ‰	7,9 ‰	7,9 ‰	6,4 ‰	7,7 ‰	6,7 ‰

Sources : Panorama statistique 2020 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; Insee, estimations de population 2020)

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

18

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2020								
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 387 21,6‰	2 311 21,2‰	1 090 24,4‰	2 210 15,3‰	2 067 27,7‰	2 442 14,2‰	11 507 18,9‰	336 812 21,6‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018)

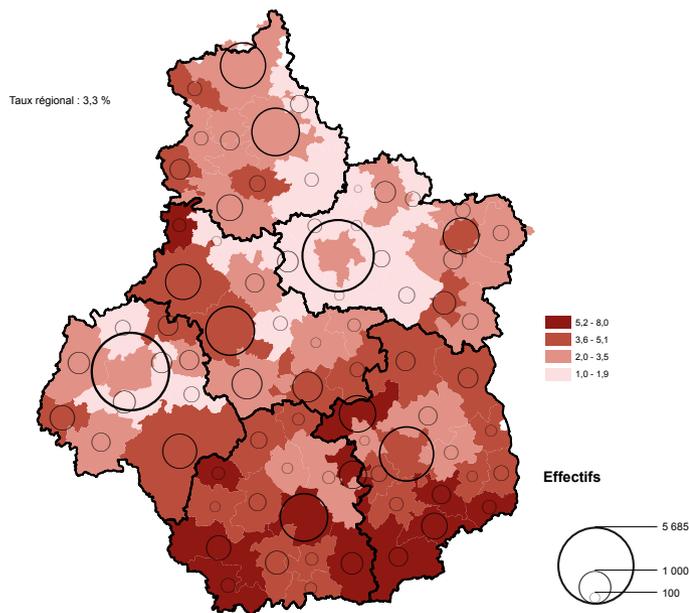
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021) (en %)	3,1 %	3,2 %	5,1 %	2,9 %	3,3 %	2,2 %	3,0 %	3,0 %
<i>garçons</i>	4,2 %	4,3 %	6,8 %	4,0 %	4,6 %	3,1 %	4,1 %	ND
<i>filles</i>	1,8 %	2,1 %	3,3 %	1,7 %	2,0 %	1,3 %	1,8 %	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021) (en %)	2,7 %	3,7 %	4,3 %	3,3 %	3,2 %	2,0 %	3,0 %	3,2 %
<i>garçons</i>	3,6 %	5,1 %	6,1 %	4,5 %	4,4 %	2,7 %	4,1 %	ND
<i>filles</i>	1,8 %	2,3 %	2,5 %	2,0 %	2,0 %	1,3 %	1,9 %	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021) (en %)								
En classe ordinaire	62,6 %	76,6 %	71,1 %	72,4 %	65,7 %	55,5 %	67,4 %	73,5 %
<i>garçons</i>	65,7 %	78,7 %	75,2 %	74,0 %	68,7 %	58,2 %	69,9 %	
<i>filles</i>	54,9 %	72,2 %	62,6 %	68,4 %	58,4 %	48,9 %	61,6 %	
En enseignement spécial	37,4 %	23,4 %	28,9 %	27,6 %	34,3 %	44,5 %	32,6 %	26,5 %
<i>garçons</i>	34,3 %	21,3 %	24,8 %	26,0 %	31,3 %	41,8 %	30,1 %	
<i>filles</i>	45,1 %	27,8 %	37,4 %	31,6 %	41,6 %	51,1 %	38,4 %	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021) (en %)								
En classe ordinaire	60,3 %	74,2 %	76,3 %	75,1 %	56,7 %	41,6 %	64,7 %	71,2 %
<i>garçons</i>	64,7 %	76,3 %	78,9 %	78,5 %	60,0 %	46,0 %	68,1 %	
<i>filles</i>	51,5 %	69,4 %	70,3 %	67,3 %	49,4 %	32,2 %	57,1 %	
En enseignement spécial	39,7 %	25,8 %	23,7 %	24,9 %	43,3 %	58,4 %	35,3 %	28,8 %
<i>garçons</i>	35,3 %	23,7 %	21,1 %	21,5 %	40,0 %	54,0 %	31,9 %	
<i>filles</i>	48,5 %	30,6 %	29,7 %	32,7 %	50,6 %	67,8 %	42,9 %	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

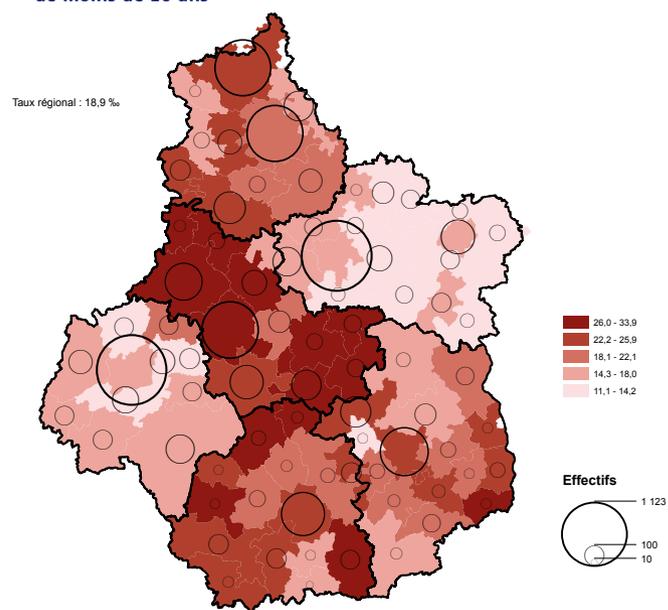


17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2020 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2020 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



5 Personnes âgées

Au 1^{er} janvier 2020, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 22,8 ans chez les hommes et 27,3 ans chez les femmes. **En région, ce sont les habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (23,7 ans chez les hommes et 27,9 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants du Cher ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible** des départements du Centre-Val de Loire (21,7 ans chez les hommes et 26,4 ans chez les femmes).

Les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules**  en région Centre-Val de Loire représentent, au recensement de population de 2018, **37,6 % des personnes âgées de 75 ans et plus** (22,9 % des hommes de 75 ans et plus et 47,7 % des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national** de personnes âgées vivant seules est de **38,4 %**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 1,4 % entre les recensements de 2013 et 2018 (+3,6 % au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (39,2 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (36,8 %).

Au total, selon les données du recensement de population 2018, **89,7 % des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 10,2 % dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (contre 90,3 % et 9,5 % au niveau national).

Le Centre-Val de Loire **dispose, fin 2019, de 29 555 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad** ⁽¹⁾, auxquelles s'ajoutent **4 047 places en résidence autonomie et 209 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région est ainsi de 105,8** pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national (97,3 ‰)**. Il varie en région de 99,0 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 117,8 ‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 20,1 ‰ (25,1 ‰ au niveau national)**. L'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (14,3 ‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est le plus élevé (27,7 ‰). L'offre régionale est complétée par **1 361 lits et places en établissements de soins de longue durée (ESLD)**.

Fin 2019, les différents établissements d'accueil de la région proposent, **905 places d'hébergement temporaire** ⁽²⁾ et **580 places d'accueil de jour**.

La **région compte, fin 2019, 13 centres de jour** ⁽³⁾ totalisant 201 places soit un **taux d'équipement de 0,7 place** pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (**0,6 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en région varie de 0,3 ‰ dans le Cher à 1,8 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Il est à noter l'absence de centres de jour dans l'Eure-et-Loir et l'Indre.

Fin 2019, en **France, les bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)** ⁽⁴⁾ représentent **20,8 % des personnes âgées (12,1 % des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 8,7 % bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. En région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 16,4 % dans l'Indre à 23,7 % dans le Loir-et-Cher; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 12,9 % et 10,7 %).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2020, près de 9 100 **personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** , soit un **taux de 32,9 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile a diminué en région de 3,8 % entre fin 2019 et fin 2020 (de -1,6 % dans le Loiret à -8,9 % dans le Loir-et-Cher). À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 15,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir, il est de 59,0 ‰ dans l'Indre.

L'**indice de grand vieillissement**  ⁽⁵⁾ mesuré en 2018 en région est de **47,2 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (37,1 chez les hommes et 56,0 chez les femmes). **L'indice est de 44,6 au niveau national** (34,3 chez les hommes et 53,4 chez les femmes). Entre les recensements de population de 2013 et 2018, l'indice de grand vieillissement a diminué de 6,6 % en région (-6,5 % au niveau national). Il varie en région de 44,9 dans le Loiret à 50,4 dans le Loir-et-Cher.

La **région Centre-Val de Loire compte, fin 2020, plus de 15 400 allocataires du minimum vieillesse**  ⁽⁶⁾, soit un **taux de 26,9 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus** (27,9 ‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 26,1 ‰ chez les femmes). L'Eure-et-Loir (22,4 ‰) est le département de la région comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (31,1 ‰). Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse entre fin 2019 et fin 2020 a diminué en région de 5,5 % et variant de -3,9 % dans le Loiret à -7,8 % dans l'Eure-et-Loir. La

représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un **établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés**, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. **L'hébergement temporaire** est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. **Les centres de jour** sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.
4. Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée **l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)**, administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
5. **L'indice de grand vieillissement** permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
6. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, **l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)**. L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007. La loi de financement de la sécurité sociale 2016 prévoit le transfert de la gestion du minimum vieillesse (ASPA et ASV/AS) à la MSA à compter du 1^{er} janvier 2020. La MSA prend donc le relais de la Caisse des dépôts à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la gestion des dossiers en cours, y compris pour les périodes antérieures à la date du transfert et pour les demandes à venir.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale	
19 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2018	14 108	15 476	11 986	23 890	14 953	23 398	103 811	2 351 687	
	38,1 %	37,6 %	39,2 %	37,8 %	37,1 %	36,8 %	37,6 %	38,4 %	
	<i>hommes</i>	3 420	3 545	2 945	5 217	3 655	5 359	24 141	525 860
		23,6 %	21,7 %	24,6 %	21,1 %	22,8 %	21,4 %	22,2 %	22,3 %
<i>femmes</i>	10 688	11 931	9 041	18 673	11 298	18 039	79 670	1 825 827	
	47,4 %	47,9 %	48,5 %	48,6 %	46,6 %	46,9 %	47,7 %	48,5 %	
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2018 (effectifs et en % des 75 ans et plus)	Vivent en logement ordinaire								
	32 961	36 847	27 397	57 191	35 766	57 173	247 335	5 528 015	
	89,0 %	89,4 %	89,6 %	90,5 %	88,8 %	90,0 %	89,7 %	90,3 %	
	<i>hommes</i>	13 475	15 161	11 166	23 298	14 901	23 569	101 570	2 214 553
		92,9 %	93,0 %	93,4 %	94,0 %	92,8 %	93,9 %	93,5 %	93,8 %
	<i>femmes</i>	19 486	21 686	16 231	33 893	20 865	33 604	145 765	3 313 462
		86,5 %	87,0 %	87,1 %	88,2 %	86,2 %	87,4 %	87,2 %	88,1 %
	Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale								
	4 049	4 272	3 163	5 884	4 435	6 294	28 097	581 814	
	10,9 %	10,4 %	10,3 %	9,3 %	11,0 %	9,9 %	10,2 %	9,5 %	
<i>hommes</i>	1 017	1 133	767	1 459	1 127	1 491	6 994	143 401	
	7,0 %	7,0 %	6,4 %	5,9 %	7,0 %	5,9 %	6,4 %	6,1 %	
<i>femmes</i>	3 032	3 139	2 396	4 425	3 308	4 803	21 103	438 413	
	13,5 %	12,6 %	12,9 %	11,5 %	13,7 %	12,5 %	12,6 %	11,7 %	
Autre	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	
20 Indice de grand vieillissement en 2018 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	46,4	45,5	50,2	47,8	50,4	44,9	47,2	44,6	
	<i>hommes</i>	35,6	35,9	38,6	37,9	40,2	35,4	37,1	34,3
	<i>femmes</i>	55,9	54,0	60,6	56,3	59,5	53,3	56,0	53,4
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2018	17,0 %	17,0 %	18,3 %	17,7 %	18,5 %	16,7 %	17,4 %	16,5 %	
	<i>hommes</i>	12,4 %	13,1 %	13,5 %	13,4 %	14,4 %	12,7 %	13,2 %	12,1 %
	<i>femmes</i>	20,6 %	20,1 %	22,0 %	20,9 %	21,8 %	19,8 %	20,7 %	19,8 %
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2020*							ND		
	<i>hommes</i>	21,7	22,4	22,1	23,7	23,0	23,4		22,8
	<i>femmes</i>	26,4	27,3	26,3	27,9	27,0	27,4		27,3

Source : Insee (RP 2018)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2019 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Autres établissements d'hébergement pour personnes âgées ⁽¹⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	2	5	1	1	13	301
<i>nombre de places installées</i>	0	46	22	107	0	34	209	6 273
Résidence autonomie								
<i>nombre d'établissements</i>	16	7	7	29	12	16	87	2 292
<i>nombre de places installées</i>	681	346	244	1 459	453	864	4 047	119 960
Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	46	42	63	52	69	314	7 451
<i>nombre de places installées</i>	4 218	4 287	3 353	6 370	4 709	6 618	29 555	607 755
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées ⁽²⁾</i>	86	105	84	259	129	242	905	17 019
Accueil de jour								
<i>nombre de places installées ⁽³⁾</i>	90	55	46	170	96	123	580	15 679
Établissements de longue durée (ESLD) ⁽⁴⁾								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	581
<i>nombre de lits</i>	277	218	172	204	160	330	1 361	30 485
Centres de jour pour personnes âgées								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	6	1	5	13	288
<i>nombre de lits</i>	10	0	0	117	14	60	201	3 693
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2019 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)								
	25,6 ‰	14,3 ‰	14,4 ‰	27,5 ‰	15,3 ‰	19,0 ‰	20,1 ‰	25,1 ‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2019 (Ehpad)								
	112,8 ‰	100,6 ‰	110,3 ‰	99,0 ‰	117,8 ‰	102,5 ‰	105,8 ‰	97,3 ‰
Taux d'équipement en places dans les centres de jour (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2019								
	0,3 ‰	0,0 ‰	0,0 ‰	1,8 ‰	0,4 ‰	0,9 ‰	0,7 ‰	0,6 ‰

Sources : STATISS 2020 (DREES, FINISS, SAE ; Insee, estimations de population 2020)

(1) Y compris établissements expérimentaux pour personnes âgées

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement (hors places en foyer club restaurant)

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées (hors places en foyer club restaurant)

(4) Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

VALEURS COMMENTÉES

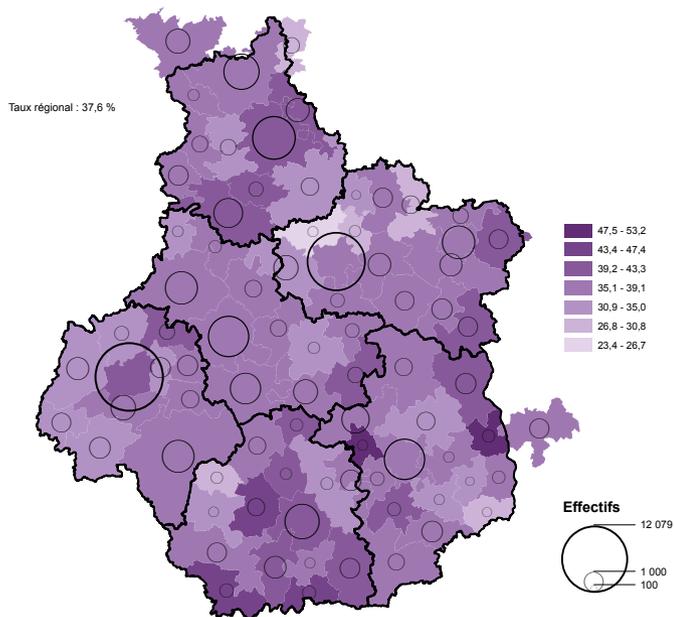
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2019	20,0 %	18,0 %	16,4 %	19,9 %	23,7 %	17,9 %		20,8 %
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2019	9,6 %	9,2 %	7,6 %	10,8 %	12,9 %	8,3 %	ND	12,1 %
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2019	10,4 %	8,9 %	8,7 %	9,1 %	10,7 %	9,6 %		8,7 %
21 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2020)	2 406 31,1 ‰	1 961 22,4 ‰	1 726 28,2 ‰	3 675 28,2 ‰	1 831 22,5 ‰	3 806 28,2 ‰	15 405 26,9 ‰	
<i>hommes</i>	1 095 32,6 ‰	903 23,5 ‰	700 26,4 ‰	1 588 28,5 ‰	837 23,4 ‰	1 822 31,0 ‰	6 945 27,9 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 311 30,0 ‰	1 058 21,6 ‰	1 026 29,7 ‰	2 087 28,0 ‰	994 21,7 ‰	1 984 26,1 ‰	8 460 26,1 ‰	
22 Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2020)	1 400 37,8 ‰	628 15,2 ‰	1 806 59,0 ‰	2 595 41,1 ‰	750 18,6 ‰	1 903 30,0 ‰	9 082 32,9 ‰	
<i>hommes</i>	298 20,5 ‰	125 7,7 ‰	440 36,8 ‰	536 21,6 ‰	191 11,9 ‰	433 17,3 ‰	2 023 18,6 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 102 48,9 ‰	503 20,2 ‰	1 366 73,3 ‰	2 059 53,6 ‰	559 23,1 ‰	1 470 38,2 ‰	7 059 42,2 ‰	

*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2018)

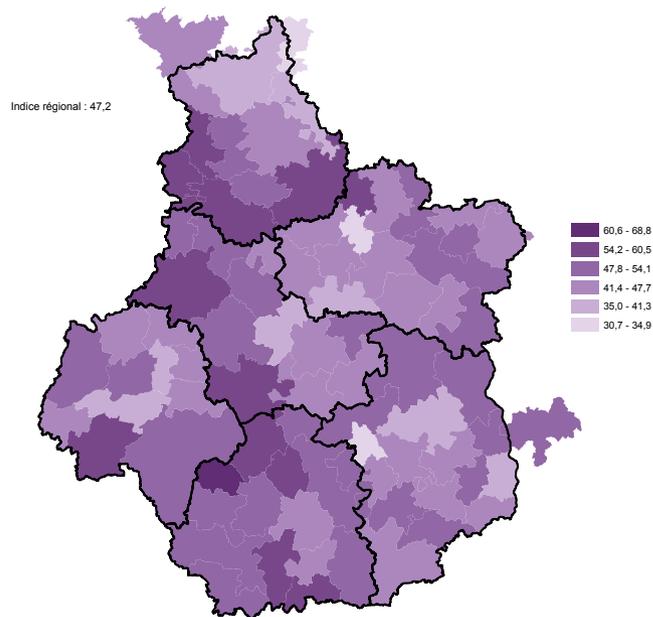


19 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2018



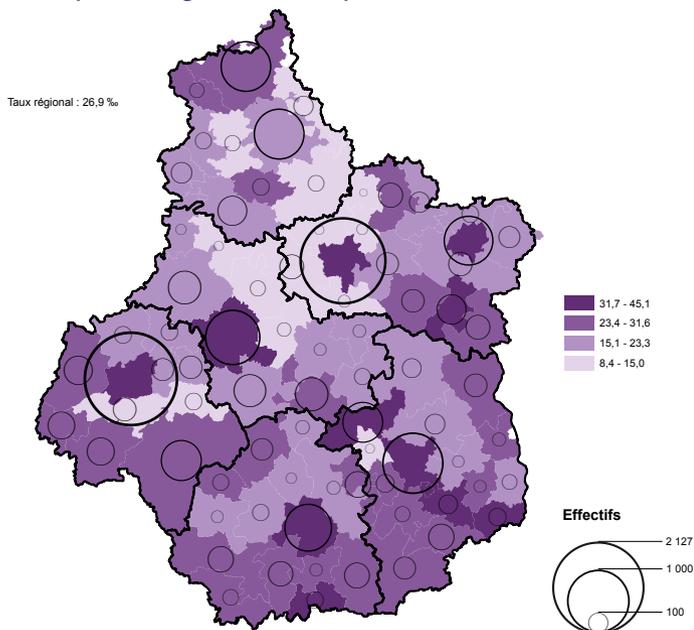
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

20 [Indice de grand vieillissement en 2018



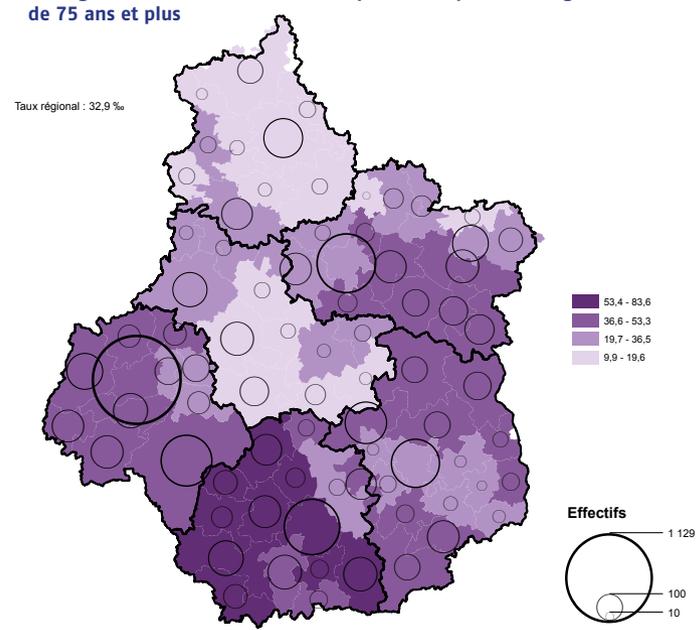
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

21 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2020 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2020 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) – Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Le **taux de pauvreté** ⁽¹⁾  de la **région Centre-Val de Loire, en 2018, est inférieur à celui du niveau national** (respectivement 13,1 % en région contre 14,6 % en France hexagonale). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,0 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (14,5 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,2 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La crise sanitaire a généré une hausse des effectifs de bénéficiaires de prestations sociales. D'une manière générale, il est relevé par rapport à l'année précédente, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité, de l'ASF, etc.

La **région** compte, au 31 décembre 2020, plus de **525 000 allocataires**, ce qui représente **45,1 % des ménages (+1,6 % par rapport à fin 2019)**. Au total, **48,7 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 42,6 % dans l'Indre à 51,3 % dans le Loiret.

Fin 2020, le **RSA socle**  ⁽²⁾ concerne près de **65 700 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en hausse de 8,8 % par rapport à fin 2019), soit un **taux de bénéficiaires de 4,2 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,2 % au niveau national au 31.12.2019)**. Le RSA socle majoré est attribué en région à plus de **8 000 allocataires** (12,2 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à 57 600 allocataires** (87,8 %). Le taux d'allocataires du RSA socle varie en région de 3,6 % dans l'Eure-et-Loir à 5,5 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont, d'une manière générale, plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte **9,9 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de 8,8 % au niveau national (31.12.2019) et varie en région de 8,3 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 12,0 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2020, près de **178 250 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente** (+1,7 % au niveau national).

L'**allocation de soutien familial (ASF)**  ⁽³⁾ est délivrée, fin 2020, à près de 27 800 allocataires de la région, soit un taux de **8,0 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (8,1 % au niveau national)**. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2019 et 2020 tout comme au niveau national (respectivement +3,7 % en région et +3,1 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 7,0 % dans l'Eure-et-Loir à 9,0 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Fin 2020, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** ⁽⁴⁾ est délivrée en **région Centre-Val de Loire à 12 200 allocataires**, ce qui représente **9,5 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (9,4 ‰ au niveau national). Le taux varie en région de 8,7 ‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loiret à 12,3 ‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires en région est presque resté stable (-0,2 %) entre la fin de l'année 2019 et la fin de l'année 2020 tandis qu'il a augmenté au niveau national (+1,9 %).

La **région compte, fin 2019, plus de 2 400 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁵⁾, soit un **taux de 2,2 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,8 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,6 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,4 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social ⁽⁶⁾ permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2020, la **région compte près de 200 100 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,5 logements sociaux pour 100 résidences principales** (17,9 % en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁷⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2020, **234 500 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL)** , ce qui représente **201,4 bénéficiaires pour 1000 ménages (222,3 ‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de

161,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 241,1 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

- 1. Taux de pauvreté :** Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
- 2. Le revenu de solidarité active (RSA)** est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
- 3. L'allocation de soutien familial (ASF)** est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- 4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS)** est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- 5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- 6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux** recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
- 7. Le logement social** a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

DONNÉES GÉNÉRALES

23

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2018	14,3 %	12,0 %	14,5 %	13,0 %	12,6 %	13,2 %	13,1 %	14,6 %
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2018								
<i>Moins de 30 ans</i>	22,9 %	17,5 %	24,3 %	23,2 %	19,7 %	21,3 %	21,4 %	22,2 %
<i>De 30 à 39 ans</i>	18,2 %	14,3 %	18,0 %	15,4 %	16,9 %	16,6 %	16,2 %	16,8 %
<i>De 40 à 49 ans</i>	16,8 %	14,3 %	17,0 %	14,4 %	15,4 %	15,6 %	15,3 %	16,7 %
<i>De 50 à 59 ans</i>	14,5 %	11,9 %	14,5 %	12,5 %	12,5 %	12,3 %	12,8 %	14,6 %
<i>De 60 à 74 ans</i>	10,0 %	8,2 %	10,1 %	8,6 %	7,8 %	8,5 %	8,7 %	10,5 %
<i>75 ans ou plus</i>	9,0 %	6,6 %	10,9 %	8,1 %	7,2 %	6,6 %	7,8 %	9,7 %
Nombre total d'allocataires au 31.12.2020 pour 100 ménages	61 990 43,5 %	79 900 43,2 %	43 195 40,9 %	137 762 48,9 %	62 662 41,8 %	139 602 46,7 %	525 111 45,1 %	13 903 867 47,9 %
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2020 pour 100 personnes	138 943 45,8 %	211 561 49,0 %	94 039 42,6 %	308 491 50,8 %	150 911 45,7 %	348 533 51,3 %	1 252 478 48,7 %	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2020	9 830	9 464	5 740	15 218	7 810	17 619	65 681	1 707 800 (31.12.2019)
<i>dont RSA socle majoré</i>	1 153	1 157	741	1 779	831	2 362	8 023	197 500
<i>dont RSA socle non majoré</i>	8 674	8 302	4 995	13 431	6 977	15 246	57 625	1 509 600
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2020	21 260	26 862	15 888	44 800	22 240	47 193	178 243	4 419 662
Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2020 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 830 5,5 %	9 464 3,6 %	5 740 4,5 %	15 218 4,1 %	7 810 4,1 %	17 619 4,3 %	65 681 4,2 %	1 707 800 (31.12.2019) 4,2 %
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2020 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 153 12,0 %	1 157 8,9 %	741 10,9 %	1 779 9,1 %	831 8,9 %	2 362 10,3 %	8 023 9,9 %	197 500 (31.12.2019) 8,8 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	36 553 69,8 %	56 372 78,3 %	25 638 71,7 %	85 580 76,0 %	40 440 75,4 %	92 135 76,6 %	336 718 75,4 %	8 639 953 73,9 %
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 498 18,1 %	8 946 12,4 %	5 846 16,3 %	15 699 13,9 %	7 456 13,9 %	15 748 13,1 %	63 193 14,1 %	1 824 414 15,6 %
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2020 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	1 793 12,3 ‰	1 990 9,2 ‰	1 215 11,9 ‰	2 718 8,7 ‰	1 457 9,3 ‰	3 028 8,7 ‰	12 201 9,5 ‰	320 523 9,4 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2019 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	344 2,7 ‰	298 1,6 ‰	302 3,4 ‰	472 1,8 ‰	318 2,3 ‰	682 2,3 ‰	2 416 2,2 ‰	81 100 2,8 ‰

24

VALEURS COMMENTÉES

Sources : Caf, MSA au 31.12.2020, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Dreal Centre-Val de Loire (S0eS, RPLS au 1^{er} janvier 2020), Insee (RP 2018), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage*** au 31.12.2020	48	43	12	17	17	37	174	ND
Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2020 pour 100 résidences principales	21 156 15,0 %	32 331 17,7 %	17 542 16,8 %	56 030 20,3 %	21 626 14,6 %	52 229 17,8 %	200 914 17,5 %	5 075 759 17,9 %
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages	13 206 92,7 ‰	15 940 86,1 ‰	10 547 99,8 ‰	32 301 114,6 ‰	13 116 87,4 ‰	30 964 103,6 ‰	116 074 99,7 ‰	2 953 234 101,8 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages	9 730 68,3 ‰	7 910 42,7 ‰	6 370 60,3 ‰	29 379 104,2 ‰	8 567 57,1 ‰	21 757 72,8 ‰	83 713 71,9 ‰	2 488 727 85,8 ‰
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages	4 915 34,5 ‰	6 079 32,9 ‰	3 187 30,2 ‰	6 281 22,3 ‰	4 127 27,5 ‰	10 111 33,8 ‰	34 700 29,8 ‰	1 004 019 34,6 ‰
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages	27 851 195,4 ‰	29 929 161,7 ‰	20 104 190,2 ‰	67 961 241,1 ‰	25 810 172,0 ‰	62 832 210,2 ‰	234 487 201,4 ‰	6 445 980 222,3 ‰
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2020 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 376 8,9 %	4 312 7,0 %	2 365 9,0 %	6 502 8,0 %	3 156 7,4 %	8 050 8,4 %	27 761 8,0 %	732 570 8,1 %
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2020 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	8 303 219,1 ‰	12 920 209,9 ‰	5 575 211,6 ‰	17 183 212,2 ‰	8 742 205,2 ‰	21 397 223,6 ‰	74 120 214,8 ‰	1 872 103 206,6 ‰

 VALEURS COMMENTÉES

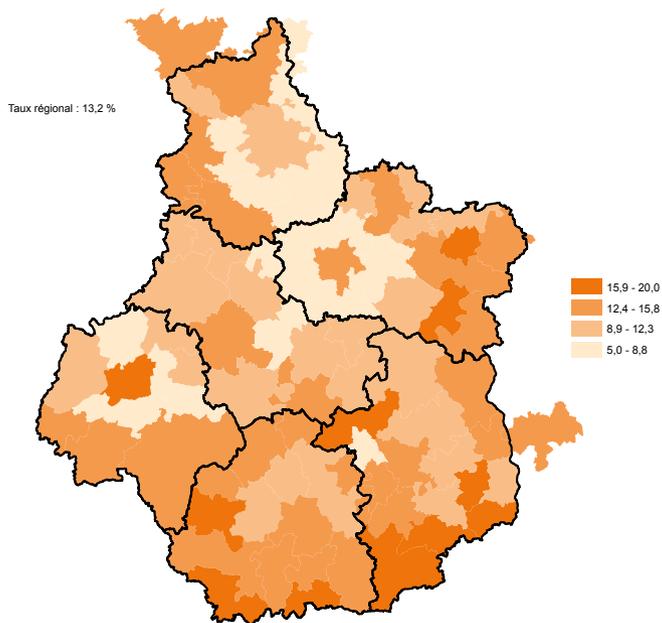
Sources : Caf, MSA au 31.12.2020, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Dreal Centre-Val de Loire (S0es, RPLS au 1^{er} janvier 2020), Insee (RP 2018), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

***Sources : Cnav (Bilan de l'Assurance Veuvage Année 2020), MSA



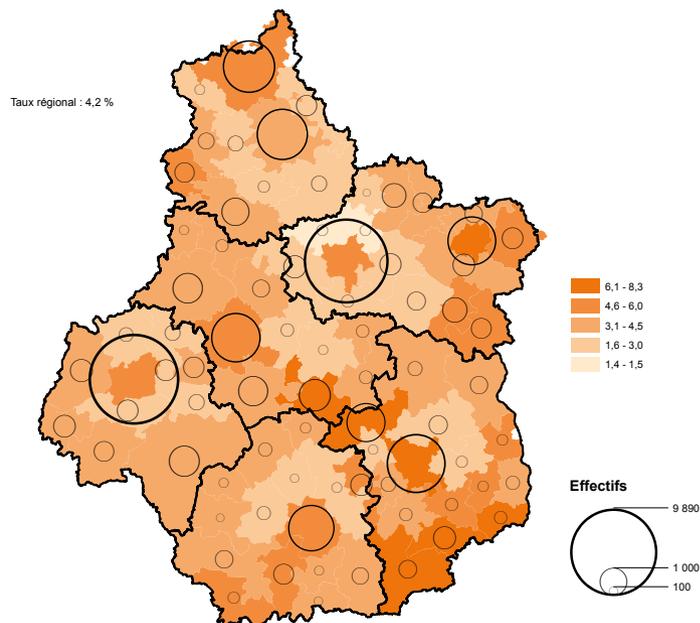
CARTOGRAPHIE

23 Taux de pauvreté en 2018 (en %)



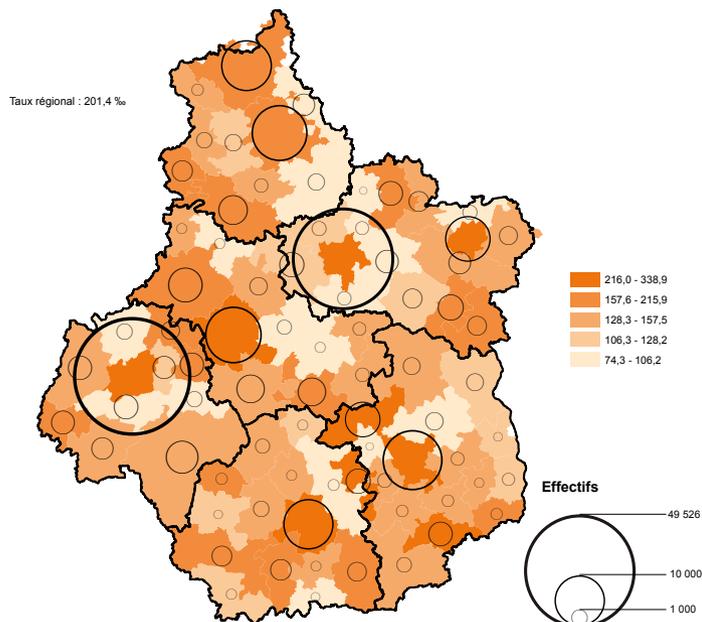
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2020 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



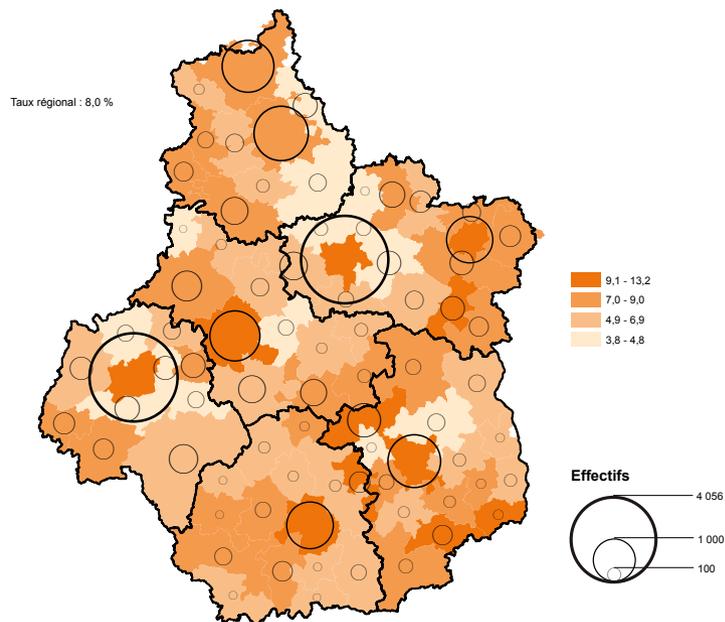
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2020 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2020 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Fin 2019, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, en **Centre-Val de Loire**, près de **4700 places d'hébergement social** (Cada⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et plus de **5000 places en logement accompagné**⁽³⁾ (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Fin 2019, le **Centre-Val de Loire** dispose de **1265 places d'hébergement d'urgence**, ce qui représente 50,7 % de l'ensemble des places, **1098 d'insertion** (44,0 %) et **132 de stabilisation**⁽⁴⁾ (5,3 %).

À la fin de l'année 2019, le **taux d'équipement en places d'hébergement de la région** est de **1,3 place** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans. Il est de **1,8 ‰ au niveau national**. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,5 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7 ‰ dans le Loiret.

La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)**⁽⁵⁾ concerne, en 2018, près de **182 300 résidents de la région Centre-Val de Loire**, soit un **taux de bénéficiaires de la CMUC de 7,1 %** (7,6 % au niveau national). L'Eure-et-Loir est le département de la région ayant le plus faible taux de bénéficiaires (6,2 %). À l'inverse, le Cher et le Loiret ont le taux le plus élevé (8,0 %).

En 2018, plus de **60 200 habitants de la région Centre-Val de Loire** ont bénéficié d'une **aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)**⁽⁶⁾, ce qui représente **2,3 % de la population régionale** (2,4 % au niveau national). En 2018, 2,1 % de la population du Cher a bénéficié d'une aide au paiement d'une complémentaire santé et 2,6 % de la population de l'Indre.

Fin 2020, près de 6500 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale de l'État (AME)⁽⁷⁾ ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
3. Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficulté d'accès au logement.
4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
6. L'**aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)** est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMUC. Elle donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé qui permet de faciliter l'accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire des dépenses de santé. Cette aide permet de réduire, et dans certains cas de prendre en charge totalement, le montant de la cotisation annuelle. Lors des visites chez le médecin, l'ACS permet également de bénéficier d'une dispense totale d'avance des frais.
7. L'**Aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général. L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire. Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2019 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)								
<i>nombre de lits, places</i>	122	136	128	255	152	334	1 127	43 280
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)								
<i>nombre de lits, places</i>	319	302	138	260	390	549	1 958	40 949
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale								
<i>nombre de lits, places</i>	55	38	121	350	261	543	1 368	44 027
Centres provisoires d'hébergement (CPH)								
<i>nombre de lits, places</i>	29	20	40	64	50	40	243	8 012
Logement accompagné								
Autres résidences sociales								
<i>nombre de lits, places</i>	117	600	69	150	0	381	1 317	98 693
Maisons relais, Pensions de famille								
<i>nombre de lits, places</i>	82	116	76	175	92	151	692	17 317
Foyers de jeunes travailleurs ⁽¹⁾								
<i>nombre de lits, places</i>	203	250	158	560	467	569	2 207	48 973
Foyers de travailleurs migrants ⁽¹⁾								
<i>nombre de lits, places</i>	74	82	0	321	0	266	743	38 166
Nombre de places d'hébergement ⁽²⁾								
<i>Dont urgences</i>	55	38	141	354	144	533	1 265	46 991
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	0	14	22	82	132	7 850
<i>Dont insertion</i>	118	126	108	237	247	262	1 098	33 478
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2019 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8 ‰	0,5 ‰	1,4 ‰	1,3 ‰	1,6 ‰	1,7 ‰	1,3 ‰	1,8 ‰

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) au cours de l'année 2018 (régime général) (pour 100 habitants)	6 326 2,1 %	9 671 2,2 %	5 704 2,6 %	14 526 2,4 %	7 160 2,2 %	16 857 2,5 %	60 244 2,3 %	1 547 760 2,4 %
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) en 2018 (pour 100 habitants)	24 593 8,0 %	27 058 6,2 %	15 457 6,9 %	39 219 6,5 %	22 280 6,7 %	53 675 8,0 %	182 282 7,1 %	4 896 811 7,6 %
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2020	467	945	367	1 799	467	2 442	6 487	ND

Sources : Panorama statistique 2020 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Sources : Drees, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population 2020 ; DRJSCS ; DGCS), Fonds CMU, *CPAM

VALEURS COMMENTÉES

Fin 2019, la région compte plus de **3 100 places d'accueil** ⁽¹⁾ **pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,5 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans.** Le taux est de **5,2 ‰ au niveau national.** Il varie en région de 2,8 ‰ dans le Loiret à 7,3 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

En France, fin 2019, **53,5 % des mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné des mesures de placements** (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) et placements directs). À l'échelle des départements de la région, le taux le plus faible est relevé dans le Loiret (36,9 %) et le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (64,6 %).

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles;
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Fin 2019, en France hexagonale, **7,5 % des placements sont des placements directs.** En région, il varie entre 4,9 % dans l'Indre-et-Loire et 7,3 % dans l'Eure-et-Loir.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) concernent **2,2 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en France**, fin 2019. Cela concerne, dans les départements de la région, 1,7 % des 0-20 ans de l'Indre-et-Loire et 3,0 % des jeunes du Loir-et-Cher ■

1. Établissements d'aide sociale à l'enfance : les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2019 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant								
<i>Nombre de places</i>	75	28	9	28	20	30	190	5 273
Pouponnières à caractère social								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	827
Foyers de l'enfance								
<i>Nombre de places</i>	82	104	36	45	6	61	334	11 567
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)								
<i>Nombre de places</i>	0	585	170	543	276	331	1 905	55 877
Structures intermédiaires de placement social								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	1 409
Lieux de vie et d'accueil								
<i>Nombre de places</i>	24	11	0	0	7	0	42	2 885
Village d'enfants								
<i>Nombre de places</i>	0	50	0	98	0	57	205	1 625
Centres de placement familial socio-éducatif								
<i>Nombre de places</i>	60	270	0	0	116	0	446	12 097
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2019 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	2,9 ‰	7,3 ‰	5,0 ‰	5,0 ‰	4,2 ‰	2,8 ‰	4,5 ‰	5,2 ‰

Sources : Panorama statistique 2020 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Drees, Finess ; DRDJSCS ; Insee, estimation de population 2020)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2019	2,7 %	2,2 %	2,8 %	1,7 %	3,0 %	2,6 %	ND	2,2 %
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en %)* au 31.12.2019	58,9 %	55,0 %	50,3 %	64,6 %	43,6 %	36,9 %	ND	53,5 %
Part des actions éducatives à domicile , dans l'ensemble des actions éducatives (en %)* au 31.12.2019	52,0 %	26,6 %	22,3 %	32,5 %	38,2 %	66,0 %	ND	31,0 %
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en %)* au 31.12.2019	23,8 %	19,0 %	9,1 %	11,3 %	17,9 %	14,2 %	ND	18,9 %
Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2019	6,8 %	7,3 %	5,5 %	4,9 %	5,7 %	5,1 %	ND	7,5 %

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis) : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020

Surmortalité liée à la COVID-19

Selon une étude de l'Insee⁽⁴⁾, le Centre-Val de Loire enregistre un surcroît de mortalité de 10 % toutes causes confondues par rapport aux années précédentes entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020 (+14,5 % de décès en France). La région n'apparaît pas parmi les régions les plus touchées malgré deux vagues de surmortalité d'intensité équivalente et ses 23 750 décès. Seules quatre régions à l'Ouest semblent moins épargnées: la Bretagne, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire.

Tous les départements de la région sont concernés par la hausse des décès, cependant ils sont différemment impactés: Loir-et-Cher (+13,7 %); Cher (+12,3 %), Eure-et-Loir (+12,0 %), Indre (+10,0 %), Indre-et-Loire (+8,6 %) et Loiret (+5,6 %).

Au cours de la période 2008-2016, la **région compte** 25 064 décès en moyenne chaque année, soit un **taux standardisé de mortalité** (TSM)⁽²⁾ de 764,9 décès pour 100 000 habitants, **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (761,3 décès pour 100 000). Dans la région, le taux le plus élevé est constaté dans l'Indre (836,4/100 000) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (699,7/100 000).

Les décès dans la population masculine régionale représentent 51,4 % de l'ensemble des décès, soit 12 877 décès en moyenne par an **chez les hommes sur la période 2008-2016**. Le **TSM** sur la **région** est de 1 006,7 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (1 000,3/100 000). Les décès dans la population féminine représentent, quant à eux, 48,6 % de l'ensemble des décès. **Chez les femmes**, 12 187 décès moyens sont comptabilisés chaque année, entre 2008 et 2016. Le **TSM** est de 583,7 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur à celui du niveau national** (588,3).

Au cours de la période 2008-2016, 4 406 décès moyens annuels prématurés (moins de 65 ans)⁽³⁾ sont relevés en **région** Centre-Val de Loire. Le **taux standardisé de mortalité prématurée**⁽³⁾ est de 192,8 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (187,7/100 000).

Les grandes causes de décès de la région sont similaires à celles du niveau national, principalement des cancers et des maladies cardiovasculaires (respectivement 28,2 % et 26,0 % de l'ensemble des décès). Les causes extérieures de morbidité et de mortalité sont la troisième cause de mortalité (6,6 % de l'ensemble des décès). La **région a des taux standardisés de mortalité supérieurs à ceux de la France hexagonale pour les tumeurs**

malignes  et les causes extérieures de morbidité et de mortalité. En revanche, le **taux régional est inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire**. Pour les autres causes, les taux standardisés sont comparables à ceux du niveau national. Les cartographies des taux standardisés de mortalité prématurée et par cancers mettent en évidence, d'une manière générale, les taux les plus faibles sur l'axe ligérien et les taux les plus élevés dans le sud de la région.

La **région Centre-Val de Loire** compte, en moyenne, au cours de la période 2017-2019, près de 68 500 nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD)⁽⁴⁾ chaque année, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD**  de 2 322,4 pour 100 000 habitants, **taux inférieur à celui de la France hexagonale** (2 420,8 décès pour 100 000). Dans la région, le taux le plus élevé est constaté dans l'Indre (2 440,5/100 000) et le plus faible dans le Cher (2 230,1/100 000).

Les **ALD** dans la **population masculine** représentent 52,9 % de l'ensemble des nouvelles admissions en affection de longue durée, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD** sur la **région** de 2 707,9 nouvelles ALD pour 100 000 habitants (**taux significativement inférieur à celui de la France hexagonale** (2 801,9/100 000)). Les ALD dans la population féminine représentent, quant à elles, 47,1 % de l'ensemble des nouvelles admissions. Chez les femmes, 32 255 ALD sont comptabilisées, en moyenne, chaque année, entre 2017 et 2019 en région. Le **taux standardisé de nouvelles admissions** est de 2 000,6 décès pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur à celui du niveau national** (2 105,0). Chez les hommes comme chez les femmes, les taux sont les plus faibles dans le Cher. Ils sont les plus élevés dans l'Indre pour les hommes et dans le Loiret pour les femmes.

Les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont les deux premières causes de nouvelles admissions en ALD en région tout comme au niveau national (respectivement 32,1 % et 22,4 % de l'ensemble des nouvelles ALD en Centre-Val de Loire). Le diabète de type 1 et 2 est la troisième cause de nouvelles ALD (16,4 % de l'ensemble des ALD). La **région a un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur à celui de la France hexagonale** pour le **diabète** . En revanche, les **taux** standardisés sont **inférieurs** à ceux du **niveau national** en ce qui concerne **les cancers**, les **affections psychiatriques de longue durée**, la **maladie d'Alzheimer et les autres démences**, et l'**insuffisance respiratoire chronique grave**. Les taux de nouvelles admissions en ALD pour les maladies de l'appareil circulatoire en région ne présentent pas de différence significative avec la France hexagonale.

La **région** compte, en moyenne, chaque année, sur la période 2017-2019, 118 nouvelles admissions en ALD pour **tuberculose** soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD de 4,9 pour 100 000 habitants. Le **taux** est **inférieur** au **niveau national** avec respectivement 5,5 nouvelles admissions en ALD tuberculose pour 100 000 habitants. Le taux varie en région de 3,1 dans le Loir-et-Cher (taux significativement inférieur au niveau national) à 8,4 dans l'Eure-et-Loir (taux supérieur à la France hexagonale).

La région compte, sur la période 2017-2019, 23 830 nouvelles admissions en ALD chez des personnes de 75 ans et plus (10 919 hommes et 12 912 femmes), ce qui représente 34,8 % de l'ensemble des nouvelles admissions en ALD de la région. Les **maladies de l'appareil circulatoire** sont, pour la **classe d'âge**, le **premier motif d'admission en ALD** (42,9 %), **suivies des tumeurs malignes** (19,9 %), **de la maladie d'Alzheimer et des autres démences** (13,4 %) et du **diabète** de type 1 et 2 (9,2 %).

D'après l'exploitation des certificats de santé du 8^e jour (CS8), le **taux de mères mineures à la naissance en région, en 2019, est de 0,3 %**. Il varie de 0,3 % dans l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret à 0,6 % dans l'Indre. En 2019, **64,7 % des mères** de la **région** ont réalisé les **trois échographies recommandées au niveau national**. À l'échelle des départements, le taux varie de 46,7 % dans le Loir-et-Cher à 76,0 % dans le Loiret. Le **taux de prématurité** (taux de naissance de prématuré survenant avant la 37^e semaine d'aménorrhée) en **région**, en 2019, est de **5,9 %**. Il est le plus faible dans l'Indre-et-Loire et le plus élevé dans le Cher (respectivement 4,9 % et 6,8 %). La macrosomie est définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel et d'un poids supérieur au 97^e percentile. En 2019, le **taux régional de macrosomie** est de **2,2 %**. Il varie de 1,8 % dans l'Indre-et-Loire à 2,4 % dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret. Le **taux d'intention d'allaitement** des mères de la **région**, en 2019, au moment du remplissage du CS8, est de **62,7 %**. Au niveau infrarégional, il est de 54,8 % dans le Cher et de 68,5 % dans le Loiret ■

1. Centre-Val de Loire, une surmortalité de 10 % en 2020, Insee Flash Centre-Val de Loire, n°42, Avril 2021
2. Le **taux standardisé de mortalité générale** est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2006. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants.
3. Le **taux standardisé de mortalité prématurée** (avant 65 ans) est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2006. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants de moins de 65 ans.
4. Le **dispositif des affections de longue durée (ALD)** permet l'exonération du ticket modérateur pour des soins associés à certaines maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Toute personne présentant les critères définis par décret pour chacune des pathologies figurant sur la liste des ALD peut bénéficier de cette prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. La liste dite ALD 30, établie par décret après avis de la Haute autorité de santé (HAS), comprend 30 affections ou groupes d'affections. Deux autres catégories d'affections non inscrites sur cette liste ouvrent droit à l'exonération : les formes évolutives ou invalidantes d'une affection grave non inscrite sur la liste des ALD 30 et les polyopathologies entraînant un état pathologique invalidant. Suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée et n'est donc plus utilisée dans les indicateurs présentés dans ce document à partir de cette date.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de décès annuels total (2008-2016)	3 618	3 855	2 982	5 265	3 594	5 749	25 063	550 876
<i>hommes</i>	1 867	1 997	1 508	2 688	1 847	2 969	12 876	278 087
	51,6 %	51,8 %	50,6 %	51,0 %	51,4 %	51,6 %	51,4 %	50,5 %
<i>femmes</i>	1 751	1 858	1 474	2 577	1 747	2 780	12 187	272 789
	48,4 %	48,2 %	49,4 %	49,0 %	48,6 %	48,4 %	48,6 %	49,5 %
Taux standardisé de mortalité générale (pour 100 000 habitants) en 2008-2016	832,3	778,1	836,4	699,7	760,2	753,8	764,9	761,3
<i>hommes</i>	1 100,0	1 014,5	1 101,1	929,7	995,5	990,3	1 006,7	1 000,3
<i>femmes</i>	628,1	597,9	638,1	532,1	577,8	578,9	583,7	588,3
Nombre de décès annuels prématurés (moins de 65 ans) (2008-2016)	644	743	464	910	595	1 051	4 407	104 472
<i>hommes</i>	446	500	318	607	405	702	2 978	70 325
	69,3 %	67,2 %	68,5 %	66,7 %	68,1 %	66,8 %	67,6 %	67,3 %
<i>femmes</i>	198	243	146	303	190	349	1 429	34 147
	30,7 %	32,8 %	31,5 %	33,3 %	31,9 %	33,2 %	32,4 %	32,7 %
Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans) en 2008-2016	223,1	192,5	219,8	175,1	198,6	181,2	192,8	187,7
<i>hommes</i>	312,4	261,7	301,4	238,9	274,1	246,2	264,3	258,1
<i>femmes</i>	136,3	124,6	138,9	114,4	124,9	118,5	123,4	120,4
Grandes causes de décès en 2008-2016 (nombre de décès annuels)								
Tumeurs malignes	1 040	1 107	796	1 510	985	1 636	7 074	154 668
(en % de l'ensemble des décès)	28,8 %	28,7 %	26,7 %	28,7 %	27,4 %	28,5 %	28,2 %	28,1 %
Maladies de l'appareil circulatoire	946	979	836	1 316	934	1 494	6 505	141 172
(en % de l'ensemble des décès)	26,1 %	25,4 %	28,0 %	25,0 %	26,0 %	26,0 %	26,0 %	25,6 %
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	236	238	177	372	241	401	1 665	36 903
(en % de l'ensemble des décès)	6,5 %	6,2 %	5,9 %	7,1 %	6,7 %	7,0 %	6,6 %	6,7 %
Maladies de l'appareil respiratoire	198	232	194	339	207	310	1 480	36 097
(en % de l'ensemble des décès)	5,5 %	6,0 %	6,5 %	6,4 %	5,7 %	5,4 %	5,9 %	6,6 %
Maladies du système nerveux	222	248	190	315	215	384	1 574	34 173
(en % de l'ensemble des décès)	6,1 %	6,4 %	6,4 %	6,0 %	6,0 %	6,7 %	6,3 %	6,2 %
Grandes causes de décès en 2008-2016 (Taux standardisé de mortalité)								
Tumeurs malignes	251,6	234,1	241,4	216,0	225,1	224,7	229,4	222,1
Maladies de l'appareil circulatoire	205,3	191,5	217,2	165,0	184,2	189,4	188,6	189,2
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	62,1	51,3	60,4	53,6	58,8	55,2	55,9	53,3
Maladies de l'appareil respiratoire	43,2	45,4	50,9	42,4	40,6	39,1	42,9	48,5
Maladies du système nerveux	48,1	48,2	49,9	40,1	43,2	48,9	45,9	45,9

Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants - Population de référence : France hexagonale RP 2006

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Différence significative avec la France hexagonale

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD) en 2017-2019 (nombre annuel)	8 487	10 714	7 167	15 475	9 366	17 263	68 472	1 672 573
<i>hommes</i>	4 583	5 690	3 844	7 999	5 014	9 087	36 217	870 689
	54,0 %	53,1 %	53,6 %	51,7 %	53,5 %	52,6 %	52,9 %	52,1 %
<i>femmes</i>	3 904	5 024	3 323	7 476	4 352	8 176	32 255	801 884
	46,0 %	46,9 %	46,4 %	48,3 %	46,5 %	47,4 %	47,1 %	47,9 %
Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD) en 2017-2019 (pour 100 000 habitants)	2 230,1	2 287,5	2 440,5	2 281,9	2 303,3	2 397,3	2 322,4	2 420,8
<i>hommes</i>	2 634,0	2 649,4	2 885,8	2 634,5	2 704,3	2 785,8	2 707,9	2 801,9
<i>femmes</i>	1 898,0	1 978,6	2 063,9	1 996,8	1 962,3	2 072,0	2 000,6	2 105,0
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2019 (nombre d'ALD annuels)								
Maladies de l'appareil circulatoire	2 857	3 407	2 527	4 748	2 960	5 486	21 985	504 155
(en % de l'ensemble des ALD)	33,7 %	31,8 %	35,3 %	30,7 %	31,6 %	31,8 %	32,1 %	30,1 %
Tumeurs malignes	1 956	2 382	1 542	3 564	2 130	3 764	15 338	368 721
(en % de l'ensemble des ALD)	23,0 %	22,2 %	21,5 %	23,0 %	22,7 %	21,8 %	22,4 %	22,0 %
Diabète de type 1 et 2	1 402	1 803	1 144	2 367	1 561	2 929	11 206	259 125
(en % de l'ensemble des ALD)	16,5 %	16,8 %	16,0 %	15,3 %	16,7 %	17,0 %	16,4 %	15,5 %
Affections psychiatriques de longue durée	551	790	468	1 140	577	1 200	4 726	146 371
(en % de l'ensemble des ALD)	6,5 %	7,4 %	6,5 %	7,4 %	6,2 %	7,0 %	6,9 %	8,8 %
Maladie d'Alzheimer et autres démences	427	502	336	880	542	925	3 612	86 879
(en % de l'ensemble des ALD)	5,0 %	4,7 %	4,7 %	5,7 %	5,8 %	5,4 %	5,3 %	5,2 %
Insuffisance respiratoire chronique grave	120	224	105	339	221	277	1 286	37 558
(en % de l'ensemble des ALD)	1,4 %	2,1 %	1,5 %	2,2 %	2,4 %	1,6 %	1,9 %	2,2 %
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2019 (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	694,8	697,3	774,1	659,7	677,4	734,9	702,5	701,8
Tumeurs malignes	501,1	505,6	515,9	524,3	516,6	522,1	515,3	530,9
Diabète de type 1 et 2	379,8	389,4	408,4	360,7	400,0	415,3	391,1	379,9
Affections psychiatriques de longue durée	185,0	190,1	215,7	195,0	177,4	183,3	189,9	234,3
Maladie d'Alzheimer et autres démences	87,0	92,3	85,4	103,4	102,1	109,6	98,7	108,2
Insuffisance respiratoire chronique grave	31,6	47,2	38,4	51,0	53,8	38,5	43,9	54,7
Nombre de nouvelles admissions par an en ALD tuberculose (2017-2019)	14	33	7	24	9	31	118	3 428
Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD) tuberculose en 2017-2019 (pour 100 000 habitants)	4,8	8,4	3,2	4,1	3,1	4,8	4,9	5,5

Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants - Population de référence: France hexagonale RP 2006

Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee

Différence significative
avec la France hexagonale

VALEURS
COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de nouvelles admissions en ALD par an chez les 75 ans et plus en 2006-2014	3 003	3 452	2 748	5 429	3 477	5 722	23 831	538 175
<i>hommes</i>	1 421	1 580	1 256	2 447	1 625	2 590	10 919	236 672
	47,3 %	45,8 %	45,7 %	45,1 %	46,7 %	45,3 %	45,8 %	44,0 %
<i>femmes</i>	1 582	1 872	1 492	2 982	1 852	3 132	12 912	301 503
	52,7 %	54,2 %	54,3 %	54,9 %	53,3 %	54,7 %	54,2 %	56,0 %
Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et plus en 2006-2014 (nombre d'ALD annuels)								
Maladies de l'appareil circulatoire	1 314	1 498	1 261	2 272	1 434	2 434	10 213	225 066
(en % de l'ensemble des ALD)	43,8 %	43,4 %	45,9 %	41,8 %	41,2 %	42,5 %	42,9 %	41,8 %
Tumeurs malignes	608	692	512	1 101	701	1 125	4 739	106 314
(en % de l'ensemble des ALD)	20,3 %	20,0 %	18,6 %	20,3 %	20,2 %	19,7 %	19,9 %	19,8 %
Maladie d'Alzheimer et autres démences	378	436	287	789	477	816	3 183	76 075
(en % de l'ensemble des ALD)	12,6 %	12,6 %	10,5 %	14,5 %	13,7 %	14,3 %	13,4 %	14,1 %
Diabète de type 1 et 2	292	321	258	464	317	546	2 198	47 518
(en % de l'ensemble des ALD)	9,7 %	9,3 %	9,4 %	8,5 %	9,1 %	9,5 %	9,2 %	8,8 %
Insuffisance respiratoire chronique grave	37	65	36	105	83	80	406	10 581
(en % de l'ensemble des ALD)	1,2 %	1,9 %	1,3 %	1,9 %	2,4 %	1,4 %	1,7 %	2,0 %
Affections psychiatriques de longue durée	58	67	60	110	75	111	481	11 957
(en % de l'ensemble des ALD)	1,9 %	1,9 %	2,2 %	2,0 %	2,2 %	1,9 %	2,0 %	2,2 %
Taux de mères mineures à la naissance en 2019	0,5 %	0,3 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	ND
en effectifs	13	13	9	20	8	17	80	
Taux de mères ayant effectué trois échographies en 2019 (nombre recommandé au niveau national)	57,2 %	69,5 %	59,8 %	63,7 %	46,7 %	76,0 %	64,7 %	ND
Taux de prématurité (<37 semaines d'aménorrhée) en 2019	6,8 %	6,0 %	6,1 %	4,9 %	5,8 %	6,2 %	5,9 %	ND
en effectifs	165	245	93	263	152	395	1 313	
Taux de macrosomie* en 2019	2,4 %	2,3 %	2,1 %	1,8 %	2,4 %	2,4 %	2,2 %	ND
en effectifs	59	93	31	94	61	148	486	
Taux d'allaitement** des mères en 2019	54,8 %	63,0 %	55,7 %	61,8 %	63,0 %	68,5 %	62,7 %	ND

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, Certificat de santé du 8^e jour (Conseils départementaux)

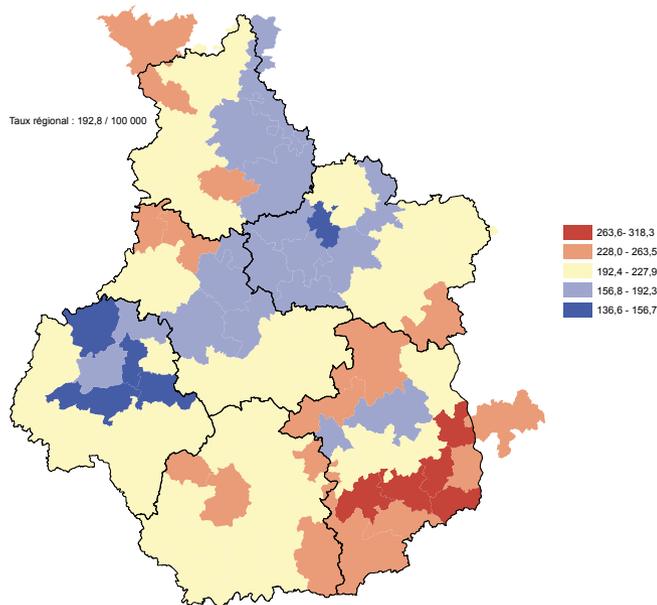
*Définition Audipog 97 % : macrosomie définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel, poids \geq 97^e percentile

**Il s'agit d'intention d'allaitement car aucune indication sur la continuité de celui-ci



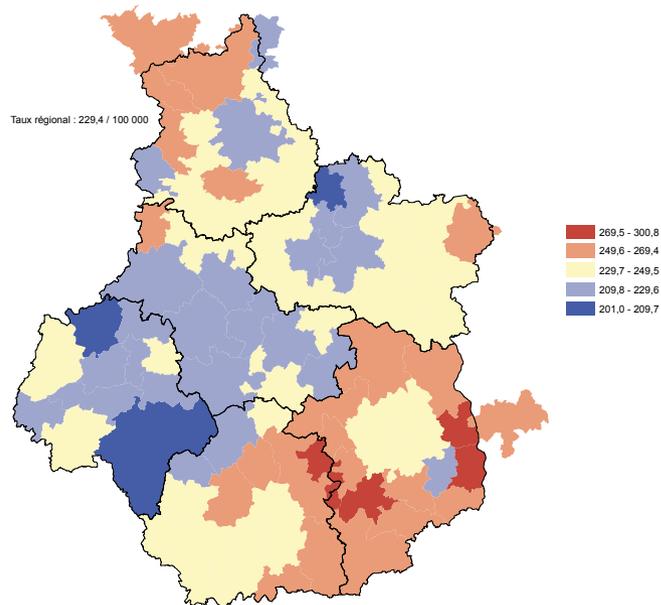
CARTOGRAPHIE

27 Taux standardisé de mortalité prématurée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans (2008-2016)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

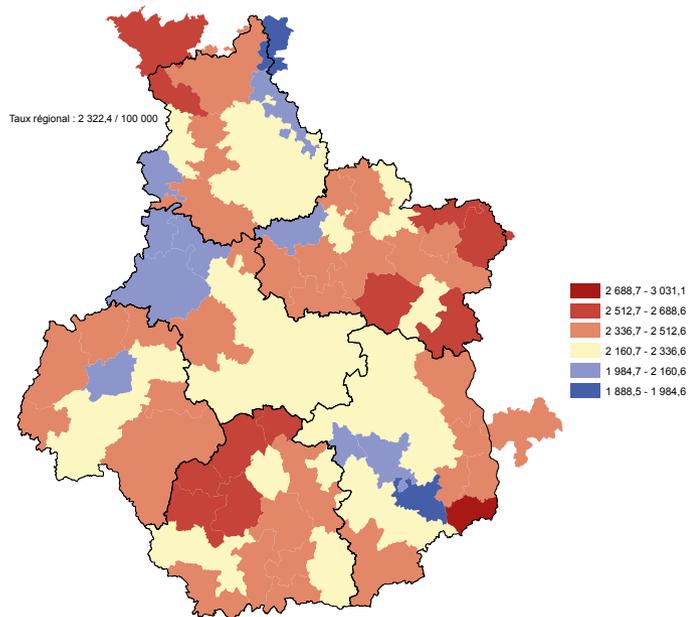
28 Taux standardisé de mortalité par cancers pour 100 000 habitants (2008-2016)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

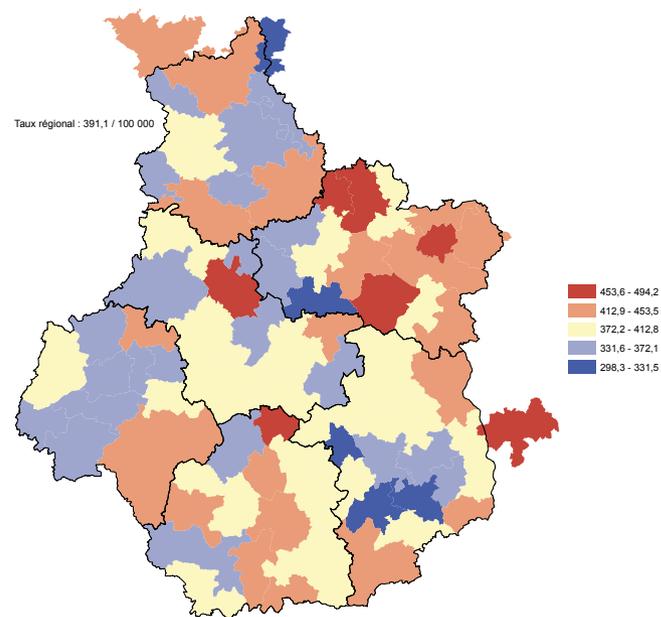


29 Taux standardisé de nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) pour 100 000 habitants (2017-2019)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

30 Taux standardisé de nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) pour diabète de type 1 et 2 pour 100 000 habitants (2017-2019)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, Admin express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2018: (Nombre d'habitants au RP 2018/ Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2013 et 2018: ((Nombre d'habitants au RP 2018/Nombre d'habitants au RP 2013)^{(1/5)-1})*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2018: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2018/ Population totale en 2018)*100

Part des 20-64 ans en 2018: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2018/Population totale au RP 2018)*100

Part des 65 ans ou plus en 2018: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2018/Population totale au RP 2018)*100

Part des 75 ans ou plus en 2018: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2018/Population totale au RP 2018)*100

Indice de vieillissement en 2018: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2018/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2018)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2018: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2018/Nombre de ménages au RP 2018)*100

Part des 25-59 ans en 2018: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2018/Population totale au RP 2018)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2018: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2018/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2018)*100

Part de familles monoparentales en 2018: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2018/ Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2018)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2018: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2018/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2018)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2018: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2018/Population totale au RP 2018)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2018: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2018/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2018) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2018 (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2018/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2018)*100

Part des emplois salariés fin 2018 (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2018/Nombre total d'emplois au 31.12.2018)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2018 (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2018/Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2018)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2018: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2018/Population active ayant un emploi au RP 2018)*100

Part de cadres dans la population active en 2018: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2018/Population active ayant un emploi au RP 2018)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2018: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2018/Population active ayant un emploi au RP 2018)*100

Part d'employés dans la population active en 2018: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2018/Population active ayant un emploi au RP 2018)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2019: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2019/Nombre total de foyers fiscaux en 2019)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2020 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2020 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de situations soumises aux commissions de surendettement en 2020: (Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2020/Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2020: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2020/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC (au 31 décembre 2020): (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC (au 31 décembre 2020): (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A (au 31 décembre 2020): (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2020)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC (au 31 décembre 2020): (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A (au 31 décembre 2020): (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2020)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC (au 31 décembre 2020): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A (au 31 décembre 2020): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2020)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC (au 31 décembre 2020): (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2020)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A (au 31 décembre 2020): (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2020/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2020)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2020-2021): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2020-2021): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2020-2021): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2020-2021): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2020-2021): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2020-2021): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2020): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session n/population d'âge 12 ans à la rentrée n-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée n-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session n/population d'âge 17 ans à la rentrée n-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2020) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2020) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2019-2020): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2019-2020): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2019-2020): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2019-2020): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2018: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2018/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2018)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2018: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2018/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2018)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2018: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2018/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2018)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2018: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2018/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2018)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2017: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2017/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2017)*100

Part des jeunes ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2019: (Nombre de jeunes jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) organisés par le ministère de la défense/Nombre de jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)*100

Personnes en situation de handicap Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2019: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2019: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2019: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2019: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2018)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2019/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2019/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2019/ Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2019: (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2020/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2018)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/ Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/ Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2020-2021): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2018: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2018)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2018: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2018/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2018)*100

Indice de grand vieillissement en 2018: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2018/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2018)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2018: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2018/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2018)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2019 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2019: (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2019: (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2019: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2020)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2019: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2020)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2017: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2020)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2020/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2018)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2020: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2018)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2018: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2018)

Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2018: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2018)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2020/Nombre de ménages au RP 2018)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2020: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2020/Nombre d'habitants au RP 2018)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires du RSA socle au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2018)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2020/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2018)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2020 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2020 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2020/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2018)*100

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2019: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2019/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2018)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2020): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2020/Nombre de résidences principales au RP 2018)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2020/Nombre de ménages au RP 2018)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2020/Nombre de ménages au RP 2018)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2020/Nombre de ménages au RP 2018)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2020: (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2020/Nombre de ménages au RP 2018)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2020/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2018)*100

*Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2020/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2018)*1000*

Adultes et familles en difficulté

*Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2019: (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000*

*Taux de bénéficiaires d'une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour 100 personnes en 2018: (Nombre de bénéficiaires de l'ACS en 2018/Population totale (estimations Fonds CMU))*100*

*Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2018: (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2018/Population totale (estimations Fonds CMU))*100*

Protection de l'enfance

*Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31 décembre 2019: (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000*

*Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2019: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2019/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2020)*100*

*Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2019: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2019/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2019)*100*

*Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2019: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2019/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2019)*100*

*Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2019: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2019/Nombre de mesures de placements au 31.12.2019)*100*

*Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2019: (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2019/Nombre de mesures de placements au 31.12.2019)*100*

Données sanitaires

*Part de décès par sexe en 2008-2016: (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)*100*

Taux standardisé de mortalité générale en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

*Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2008-2016: (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)*100*

Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

*Part de décès par cancers en 2008-2016: (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: C00-C97)*

*Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2008-2016: (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: I00-I99)*

*Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2008-2016: (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: V01-Y89)*

*Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2008-2016: (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: I00-I99)*

*Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2008-2016: (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: J00-I99)*

*Part de décès par maladies du système nerveux en 2008-2016: (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10: G00-I99)*

Taux standardisé de mortalité par cancers en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2008-2016 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes et tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers / Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code CIM 10: C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30: 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2017-2019 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code CIM 10: C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus/

Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus en 2017-2019: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)*100 (code ALD 30: 14)

Taux de mères mineures à la naissance en 2019 (en %): (nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant/nombre de mères dont l'enfant est né en 2019 (Population CS8))*100

Taux de mères ayant effectué 3 échographies en 2019 (en %): (nombre de mères ayant effectué échographies/nombre de mères dont l'enfant est né en 2019(Population CS8))*100

Taux de prématurité en 2019 (en %): (nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée)/nombre d'enfants nés en 2019(Population CS8))*100

Taux de macrosomie en 2019 (en %): (nombre d'enfants dont le poids est supérieur au 97e percentile (Définition Audipog)/nombre d'enfants nés en 2019(Population CS8))*100

Taux d'allaitement en 2019 (en %): (nombre de mère ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement)/nombre de mères dont l'enfant est né en 2019(Population CS8))*100

Autres indicateurs

Indice de défavorisation sociale (2015) (FDep): Indicateur composite qui combine 4 variables issues du recensement de la population et des déclarations fiscales:

- le revenu fiscal médian par unité de consommation
- la part des diplômés de niveau baccalauréat dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée
- la part des ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans
- la part des chômeurs dans la population active de 15 à 64 ans

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AED	Actions éducatives à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
ALD	Affection de longue durée
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
AME	Aide médicale d'État
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
API	Allocation parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse

B

BIT	Bureau international du travail
------------	---------------------------------

C

CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CMU	Couverture maladie universelle

CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CS8	Certificat de santé du 8 ^e jour

D

DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DNB	Diplôme national du brevet
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E

EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESAT	Entreprise et service d'aide par le travail

F

FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FINES	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FTM	Foyer de travailleurs migrants

I		S	
IEM	Institut d'éducation motrice	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
IME	Institut médico-éducatif	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
M		STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
MAS	Maison d'accueil spécialisée	STS	Section de technicien supérieur
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées	T	
MECS	Maison d'enfants à caractère social	TSM	Taux standardisé de mortalité
MSA	Mutualité sociale agricole	U	
O		ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
ORS	Observatoire régional de la santé		
OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire		
P			
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant		
PCH	Prestation de compensation du handicap		
PPA	Prime pour l'activité		
PUMA	Protection universelle maladie		
Q			
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville		
R			
RMI	Revenu minimum d'insertion		
RP	Recensement de la population		
RSA	Revenu de solidarité active		
RSI	Régime social des indépendants		

